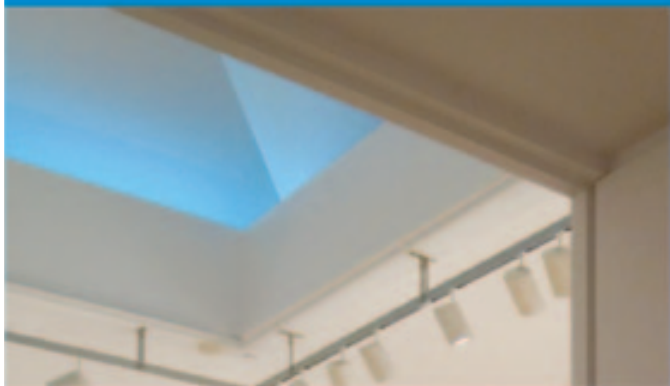




RAPPORT ANNUEL



2009-2010

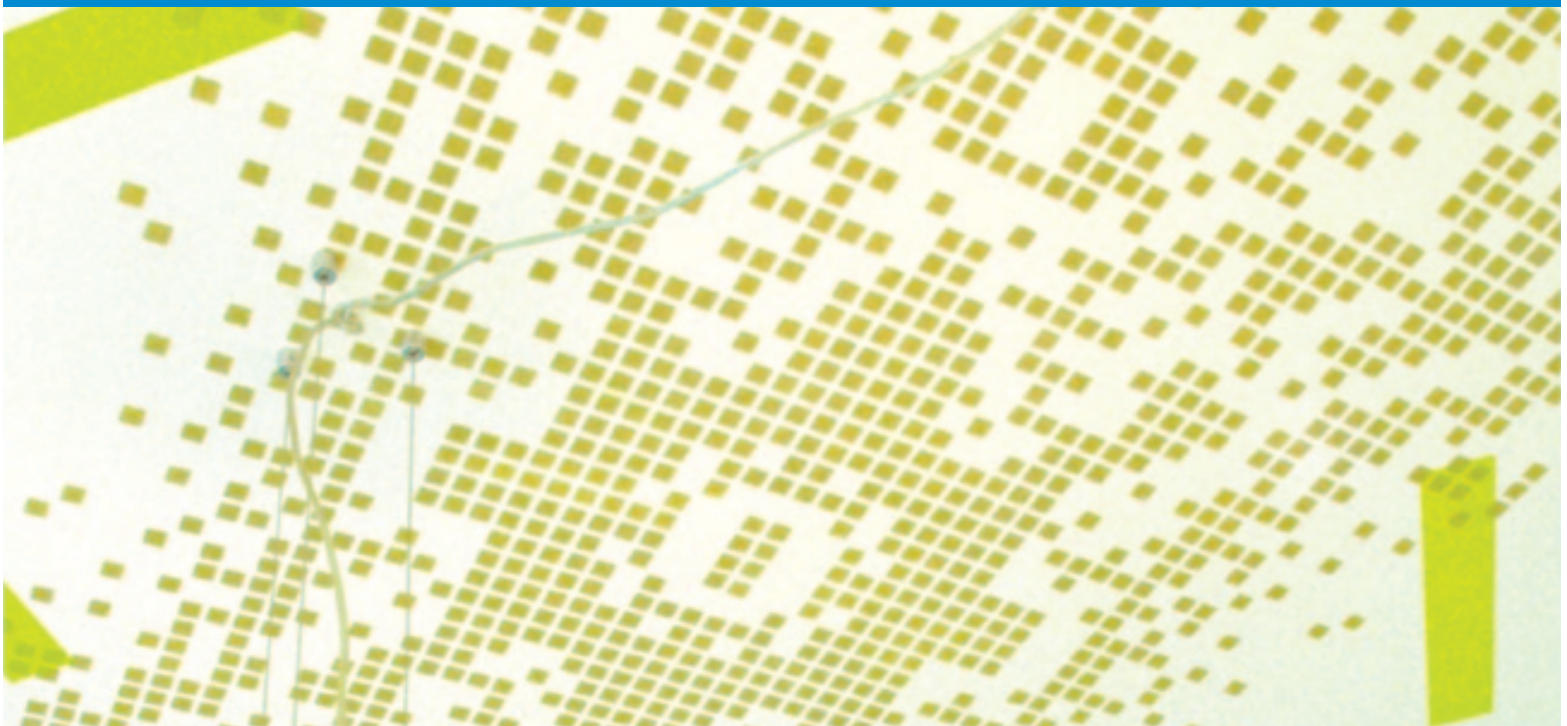
**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



MISSION

L'Ordre des architectes du Québec s'engage à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. Cette contribution s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.

Quattro D
Naturehumaine, Plasse-Rasselet architectes



SOMMAIRE

Les ciels inversés
Centre des arts de la scène Jean-Besré
Artiste : Marie-Josée Coulombe
Saucier + Perrotte architectes
Photo : Denis Farley



Membres du conseil d'administration, membres du comité exécutif et personnel de l'Ordre	5
Message du président	6
Résolutions et rapport d'activités du conseil d'administration	8
Résolutions et rapport d'activités du comité exécutif	10
Mot du directeur général	12
Rapports des comités statutaires	14
ÉTATS FINANCIERS	19
Rapports des comités parastatutaires	26
Communications	32
Intégration des diplômés en architecture formés à l'extérieur du Québec	34
Tableau de l'Ordre	37
Statistiques	39



Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Justice,
Kathleen Weil
Québec, mai 2010

Madame Kathleen Weil
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,
C'est un immense plaisir que de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2010.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma très haute considération.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2010

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,
Je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2010

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

André Bourassa

Pour la région du Centre

Hélène Beaudry

Pour la région du Croissant-Nord

Christyne Fortin

Pour la région des Laurentides

Claude Hamelin Lalonde

Pour la région de la Montérégie

Bernard McNamara

Pour la région de Montréal

Maggy Apollon

Nathalie Dion

Claude Jean

Robert Lacoste

Guillaume Lévesque

Normand Pratte

Pour la région de Québec

Louis Leduc

Rémi Morency

Odile Roy

Administrateurs nommés
par l'Office des professions
du Québec

Jean-Pierre Lévesque

France Maltais

André Normandeau

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Président

André Bourassa

Vice-présidents

Nathalie Dion

Bernard McNamara

Rémi Morency

Délégué des administrateurs
nommés

André Normandeau

PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2010

Secrétaire au statutaire

Lucie Aubin

Adjointe aux communications

Nathalie Batraverse

Enquêteur à l'exercice illégal
de la profession

Claude Bonnier, architecte

Réceptionniste

Anna Brito

Adjointe à l'aide à la pratique

Caroline Charland

Adjointe administrative

Diane Claing

Syndic

Pierre Collette, architecte

Syndic adjoint

René Crête, architecte

Secrétaire de direction

Christine Daffe

Directeur général et secrétaire

Jean-Pierre Dumont, avocat

Responsable des communications

Pierre Frisko

Registraire

Carole Giard, notaire

Adjointe à l'admission

Lynda Godin

Responsable de l'aide à la pratique

Alain Lafleur, architecte

Agente de recherche et de liaison

Hélène Lefranc

Régisseur

Jean-Pierre Manfé

Adjointe à l'aide à la pratique

Sandra Mbombo

Contrôleur contractuel

Patrick St-Amour, CA

Adjointe à l'admission

Nathalie Thibert

Adjointe à la comptabilité

Hakima Zidani

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Complexe des sciences de la vie
Diamond + Schmitt Architects Inc.
Provencher Roy et associés architectes
Photo : Tom Arban

Lors de cet exercice, et dans la foulée de l'année financière précédente, l'Ordre des architectes du Québec a continué d'occuper la place qui lui revient, selon moi, dans la société, sans négliger pour autant les dossiers internes ou réglementaires.

LOI SUR LES ARCHITECTES

À la fin de l'année 2008, le gouvernement a nommé un conciliateur, Robert Diamant, dans le dossier des professions de l'aménagement (agronomes, architectes, arpenteurs-géomètres, chimistes, géologues, ingénieurs et ingénieurs forestiers) en bute aux revendications de l'Ordre des technologues professionnels du Québec. Il est apparu évident aux parties concernées, soit à plusieurs autres ordres professionnels, que la Loi sur les architectes devait être modifiée avant que l'on songe à déléguer des activités aux technologues ou à tout autre professionnel intervenant dans l'acte de bâtir. Ce sont surtout les articles 16 et 16.1 sur lesquels a porté notre réflexion. Nous proposons donc que la définition de la profession soit précisée bien au-delà de l'actuelle formule, «signer et sceller des plans», qui décrit les seuls gestes réservés à l'architecte. Toujours dans un souci de protection du public, il nous semble souhaitable que la surveillance des travaux, notamment, soit incluse dans la loi. L'article 16.1, qui encadre les exceptions à l'obligation d'intervention de l'architecte, pourrait également être modifié. Nous proposons de revenir sur la décision prise en 2000 de déréglementer complètement la maison unifamiliale isolée.

Au-delà des consultations tous azimuts que nous avons menées à l'externe et des réunions du groupe de travail qui se sont tenues à l'interne durant tout l'exercice, une assemblée générale spéciale de nos membres a eu lieu, le 18 février, à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. Elle a permis non seulement d'informer adéquatement nos membres sur les évolutions essentielles pour la profession qui découleront de la nouvelle loi, le cas échéant, mais aussi de mener un débat constructif et d'apporter des suggestions judicieuses. Le dossier devrait se conclure par une commission parlementaire à l'automne 2010.

INCORPORATION ET CODE DE DÉONTOLOGIE

Sur l'un et l'autre de ces sujets que sont la possibilité d'exercice en société et l'actualisation du Code de déontologie, au 31 mars dernier, l'Ordre était en voie de finaliser les règlements longtemps attendus. Il avait par ailleurs obtenu certaines confirmations de l'Office des professions du Québec permettant d'envisager leur adoption et l'entrée en vigueur de ces nouvelles règles au cours de l'année 2010, si les règlements étaient rapidement déposés, ce qui a été fait depuis.

REMISE DES PERMIS

Voilà un événement symbolique dont je suis particulièrement fier, car il couronne une somme importante de travail de la part de tous! Le 9 mai 2009, j'ai remis leur permis à 200 nouveaux collègues architectes devant près de 800 personnes à la Caisse de dépôt et placement à Montréal. Jamais l'Ordre n'avait accueilli une cohorte d'une telle ampleur, suite logique, rappelons-le, de la mise en place de l'Examen des architectes du Canada (ExAC).

Le nombre de nos membres a enfin franchi la barre des 3000. Et ce n'est pas fini! La remise des permis 2010 devrait être de la même ampleur.

AFFAIRES PUBLIQUES

Plus que jamais, au cours de l'exercice, l'OAQ est intervenu et a été sollicité sur la place publique. Nous avons fait preuve à la fois de pragmatisme et de persévérance dans le dossier des partenariats public-privé (PPP) en prenant position à plusieurs reprises et sur différents points, dans un objectif constant de protection de l'intérêt public : prises de position générales sur la procédure, représentations pour obtenir davantage de transparence sur le projet de salle de l'Orchestre symphonique de Montréal, participation à la coalition CHU sans PPP, etc. Dans le prolongement de ces interventions, nous avons été consultés par le gouvernement, puis convoqués en commission parlementaire sur le projet de Loi sur Infrastructure Québec. L'Ordre s'est aussi publiquement prononcé, comme de nombreux autres acteurs de la société québécoise, en faveur d'une enquête publique sur les allégations de collusion dans l'industrie de la construction. La sensibilisation des décideurs à une architecture et à un cadre bâti de qualité s'est également poursuivie.

Nous avons par ailleurs été invités à Québec, dans le cadre de la consultation sur les indicateurs de développement durable, et à Ottawa, devant le comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, qui étudie un projet de loi favorisant l'utilisation du bois dans la construction. Toutes ces interventions ont donné lieu à la publication de communiqués et de mémoires que l'on peut télécharger sur notre site.



De plus, nous avons été conviés à participer à des groupes de travail comme celui sur les plans de garantie sur les maisons neuves et j'ai été invité à plusieurs reprises à prononcer des conférences et à prendre part à des panels devant des publics et organismes variés. Ces activités se sont traduites par une plus grande visibilité dans les médias.

COLLABORATIONS

Pendant le dernier exercice, nous avons collaboré avec différents partenaires. Je retiens ici quatre expériences très différentes. La mission d'étude sur l'efficacité énergétique, qui s'est déroulée en mai 2009 en Suisse et en Autriche, notamment dans l'emblématique région du Vorarlberg, a été appuyée par Hydro-Québec. La satisfaction des 25 architectes participants était éloquent. Nous avons, de notre côté, apporté notre soutien au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation afin de constituer un groupe « construction » dans le cadre d'une mission commerciale et exploratoire en Chine sur le développement durable qui a eu lieu en octobre. Dans un autre ordre d'idée, l'Ordre a appuyé la section canadienne de l'organisme Architectes de l'urgence, qui s'est mobilisée après le séisme en Haïti. Je remercie ici tous les membres des différents organismes avec lesquels nous avons collaboré.

RELATIONS INTERNATIONALES ET PANCANADIENNES

Le début de l'exercice a été marqué par la signature, à Montréal, de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) sur les qualifications avec l'Ordre des architectes de France et de l'Entente sur les diplômés en architecture prolongeant cet ARM. Cela ne bouclait pas le dossier pour autant!

Une fois la loi encadrant l'adoption des ARM adoptée par le gouvernement et le règlement type transmis par l'Office des professions du Québec à tous les ordres, il fallait rédiger nos propres règlements de mise en œuvre des deux textes. À la fin de l'exercice, nous étions en train de finaliser cette étape avant de transmettre les documents pour adoption à l'Office. Les nombreux appels d'architectes ou de diplômés en architecture français et québécois que nous avons reçus en lien avec ce dossier nous confirment le bien-fondé de la démarche de simplification que nous menons, même si elle s'avère plus longue que prévu.

En octobre dernier, les ordres d'architectes du Canada ont également signé un nouvel accord de réciprocité qui prévoit une équivalence des permis de province à province et une uniformisation des formalités administratives. La mise en place de l'ExAC avait en effet rendu obsolète le précédent texte, basé sur l'examen américain du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB). La mise en vigueur du nouvel examen d'accès à la profession a eu une autre conséquence : les ordres canadiens, dont l'OAQ, ont commencé à renégocier l'Accord canado-américain avec leur partenaire américain. Des pourparlers se sont poursuivis également avec les États-Unis et le Mexique pour arriver à un accord tripartite, dans le prolongement de l'ALENA. En fin d'exercice, des discussions avec l'Europe ont également commencé – ou ont été reprises, puisque nous en avions entamé il y a quelques années. Là encore, la question est traitée en collaboration avec nos collègues canadiens.

SIÈGE SOCIAL

Parallèlement, nous avons continué à travailler sur la question du siège social, un dossier qui me tient à cœur. La démarche est menée en concertation avec les organismes membres de Mission design, soit l'Association des architectes paysagistes du Québec, l'Association des designers industriels du Québec, l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec, l'Ordre des urbanistes du Québec et la Société des designers graphiques du Québec. Un projet de relocalisation dans l'immeuble Wilder, dans le Quartier des spectacles à Montréal, n'a pas abouti, mais différentes options sont à l'étude.

PERMANENCE

Un certain nombre de réajustements internes, déjà bien amorcés pendant l'exercice précédent, se sont poursuivis. Le service de la formation continue, notamment, a été joint à l'inspection professionnelle dans un nouveau service d'aide à la pratique, ce qui répond mieux aux besoins de nos membres. Depuis l'automne, une réflexion en profondeur est en cours sur les ressources humaines dont nous disposons : état des lieux, refonte de l'organigramme, réactualisation des descriptions de postes, équité salariale.

REMERCIEMENTS

Pour arriver à traiter tous ces dossiers – et bien d'autres dont je ne pouvais parler ici faute de place – vous vous doutez bien qu'il a fallu beaucoup de travail, de rigueur et d'énergie. Je voudrais remercier aussi bien mes collègues architectes qui œuvrent bénévolement à faire avancer la profession, que le personnel de la permanence de l'OAQ. Les agendas de l'Ordre et de son président sont chargés et je suis bien conscient que cela se répercute sur la charge de travail de la permanence.

André Bourassa
Président

RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a tenu sept réunions au cours de l'exercice 2009-2010.

Les principaux dossiers qui ont retenu l'attention du conseil au cours de cet exercice ont été l'adoption d'un nouveau Code de déontologie des architectes, l'adoption du Règlement sur l'exercice des activités professionnelles d'architecte en société et la conclusion de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) France-Québec. La participation de l'Ordre au groupe de travail mis sur pied par l'Office des professions du Québec dans le dossier interprofessionnel de l'aménagement s'est poursuivie et un mémoire portant sur les modifications législatives à la Loi sur les architectes a été élaboré.

Les discussions relatives au projet de relocalisation du siège social se sont également poursuivies.

En 2009-2010, outre ses activités récurrentes, le conseil d'administration a :

Le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au code ou à ladite loi. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité exécutif.

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- délégué au comité d'admission le pouvoir de décider de toute demande de permis d'exercice et d'inscription au tableau, y compris les demandes de permis temporaire et les demandes d'admission produites en vertu d'un ARM auquel l'Ordre est lié;
- délégué au comité d'admission le pouvoir de décider de toute demande de réinscription au tableau de l'Ordre présentée par une personne ayant omis de s'inscrire au tableau ou ayant été radiée pendant plus de cinq ans;
- délégué au président de l'Ordre le pouvoir de décider de toute demande d'autorisation spéciale, sur recommandation du comité d'admission;
- délégué à la registraire de l'Ordre le pouvoir de décider de toute demande de réinscription au tableau de l'Ordre présentée par une personne ayant omis de s'inscrire au tableau ou ayant été radiée pendant cinq ans ou moins;
- approuvé le principe du nouvel accord de réciprocité canadien, basé sur une reconnaissance « permis sur permis »;
- approuvé la recommandation du comité de l'ExAC de modifier le protocole de l'ExAC intervenu le 11 mars 2008 afin d'étaler sur une plus longue période le remboursement des frais de développement;
- approuvé que le programme de stage en architecture soit d'une durée de 3720 heures (résolution sujette à l'approbation des ordres canadiens et aux modifications réglementaires);

- approuvé les Conditions et procédures d'agrément du Conseil canadien de certification en architecture 2010;

Assemblée générale annuelle

- pris acte et disposé des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle 2009 relativement à la dénomination des stagiaires en architecture;

Discipline

- entériné une recommandation du conseil de discipline de limiter le droit d'exercice et d'imposer un stage à un architecte;
- nommé Pierre Collette, architecte et syndic de l'Ordre, arbitre dans les dossiers d'arbitrage dont le montant en litige est inférieur à 10 000 \$;

Fonds des architectes

- approuvé l'augmentation générale des primes de 2 % pour l'exercice 2010;
- approuvé le principe d'apporter des modifications à la nouvelle police (2009-2010) en fonction du Règlement sur les sociétés à responsabilité limitée (SARL);
- approuvé pour l'exercice 2010 l'application d'un tarif de 700 \$ par société à responsabilité limitée;
- autorisé l'actualisation de la rémunération globale des administrateurs du Fonds des architectes;
- approuvé le passage de sept à neuf du nombre d'administrateurs siégeant au conseil du Fonds des architectes;
- nommé Caroline Lajoie, architecte et membre du comité de la formation continue de l'Ordre, et Michel Lemieux, conseiller en placements, membres du conseil d'administration du Fonds des architectes;



Édifice Fleurie
Université du Québec, Québec
Côté Chabot Morel architectes et
Gamache Martin architectes
Photo : Stéphane Groleau, Pur l'Agence

Aide à la pratique Formation continue Inspection professionnelle

- délégué à Alain Lafleur, architecte et responsable de l'aide à la pratique, la responsabilité d'approuver les cours de formation dirigée selon les critères d'assurance qualité déterminés par les ordres canadiens en collaboration avec l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC);
- approuvé le principe du Guide à l'intention des fournisseurs de formation continue de l'Ordre des architectes du Québec;
- adopté le programme de surveillance générale 2009-2010;
- approuvé le principe du *Guide aidant à déterminer les honoraires appropriés pour les services d'un architecte* de l'IRAC;
- approuvé le principe du contrat entre le client et l'architecte proposé par l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ);

Réglementation

- adopté le Règlement sur l'exercice des activités professionnelles d'architecte en société;
- adopté le nouveau Code de déontologie des architectes;
- approuvé la création d'un groupe de travail sur la Loi sur les architectes;
- adopté le principe de modifications à la Loi sur les architectes;

AFFAIRES PUBLIQUES RELATIONS EXTERNES

- poursuivi la participation de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec, ainsi qu'à d'autres organismes tels que Architectes de l'urgence Canada, la Conférence interprofessionnelle du design du Québec, Les Arts et la Ville, la Société d'habitation du Québec et les ordres d'architectes du Canada;
- poursuivi la participation de l'Ordre aux dossiers d'intérêt pour la profession d'architecte au Canada, notamment aux travaux des comités de l'examen (CExAC), du Conseil canadien de certification en architecture (CACB), du groupe de travail sur la reconnaissance des architectes formés à l'étranger et du programme de stage en architecture;
- poursuivi la participation de l'Ordre au comité des relations internationales en vue de signer des accords nord-américains (Canada-É.-U.-Mexique) et avec l'Union européenne;
- approuvé l'adhésion de l'Ordre à la Coalition Bois et au Défi 2030;
- approuvé le principe d'une nouvelle politique de partenariat et d'un plan de visibilité;
- attribué la médaille du Mérite 2009 à Dan S. Hanganu;

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- fixé à 750 \$ la cotisation annuelle 2010-2011 et approuvé les catégories d'exemption;
- recommandé à l'assemblée générale annuelle de reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour la vérification 2009-2010 de l'Ordre;

- approuvé le principe d'une Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme regroupant des ordres professionnels et des organisations liés au monde de l'architecture et du design;
- mandaté le comité exécutif afin d'entreprendre une démarche en vue d'engager un consultant externe en matière de gestion des ressources humaines et de définir son mandat;
- renouvelé le programme d'assurance collective avec l'assureur Sun Life;
- approuvé le protocole d'entente entre l'Ordre des architectes du Québec et Architectes de l'urgence Canada;
- acheminé des candidatures pour représenter l'Ordre au conseil d'administration d'Infrastructure Québec et au Comité de démarrage du Centre d'expertise en habitation du Québec;
- autorisé le versement de contributions financières à l'Association des stagiaires en architecture du Québec (ASAQ) et à l'École d'architecture de l'Université Laval pour la réalisation du projet de publication *L'habitat collectif au Québec*;
- adopté une motion de félicitations et de remerciements à l'égard des architectes qui ont collaboré aux activités du comité de l'ExAC;
- adopté une motion de félicitations et de remerciements à l'égard des personnes qui ont contribué à l'organisation de l'événement de la Remise des permis 2009.

Jean-Pierre Dumont
Directeur général et secrétaire

RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a tenu huit réunions au cours de l'exercice 2009-2010.

Dans le cadre de son mandat d'administration courante, le comité exécutif a mis en œuvre les dossiers et priorités déterminés par le conseil d'administration et assuré la coordination et le suivi des travaux confiés aux comités et groupes de travail ainsi qu'à la permanence de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité exécutif s'est particulièrement intéressé aux dossiers suivants :

- L'Examen des architectes du Canada (ExAC)
- Le plan d'assurance collective des architectes
- Le développement du nouveau site Web de l'Ordre
- Le projet de déménagement du siège social de l'Ordre
- La politique de gestion des ressources humaines

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité exécutif a adopté plusieurs résolutions et transmis des recommandations au conseil d'administration touchant les différents services de l'Ordre. Outre ses activités récurrentes, le comité exécutif a :

Le comité exécutif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents désignés parmi les membres élus du conseil d'administration et une personne désignée parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Alors que le conseil d'administration est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le comité exécutif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- exempté des architectes de la cotisation annuelle et de l'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes, pour cause de maladie grave prolongée ;
- approuvé la nomination d'un cessionnaire pour une architecte ayant cessé d'exercer ;

Discipline

- nommé Benoit DeMontigny, architecte, au conseil de discipline ;

Aide à la pratique Formation continue Inspection professionnelle

- diminué les heures de formation dirigée à sept heures par cycle de deux ans pour les architectes de 70 ans et plus ou ayant 40 ans de pratique ;
- exempté un architecte des obligations du Règlement sur la formation continue obligatoire en raison de circonstances exceptionnelles (retraite en cours de cycle) ;
- exempté quelques architectes de la cotisation annuelle et de l'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes, pour cause de maladie grave prolongée ;
- autorisé le directeur général de l'Ordre à convenir d'une entente avec l'IRAC pour la diffusion en format électronique du *Manuel canadien de pratique de l'architecture* (MCPA) à tous les architectes et stagiaires du Québec ;

AFFAIRES PUBLIQUES RELATIONS EXTERNES

- autorisé la signature du protocole d'entente CECOBOIS ;
- approuvé la participation de l'Ordre à la coalition CHU sans PPP ;
- autorisé la collaboration de l'Ordre à la mission en Chine organisée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;
- contribué financièrement à l'édition 2010 d'Écologez ;
- renouvelé le mandat de Sylvie Champeau, consultante, pour l'édition 2011 des Prix d'excellence en architecture ;
- autorisé l'embauche d'un consultant pour l'évaluation des besoins relativement au nouveau site Web de l'Ordre ;
- désigné un représentant pour participer aux travaux du groupe de travail de la Régie du bâtiment du Québec sur les normes d'entretien et d'inspection des bâtiments ;
- déclaré qu'un architecte représentant un partenaire public ou privé qui finance un projet de concours ne peut pas faire partie des architectes indépendants aux fins de la constitution du jury d'un concours d'architecture ;
- nommé Louis Réjean Gagné, architecte et membre du comité des techniques et bâtiments durables, représentant de l'Ordre à la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies (CCCBPI) ;
- appuyé le projet de maisons de naissances lancé par le Regroupement Les sages-femmes du Québec ;

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- autorisé la création du service de l'aide à la pratique de l'Ordre qui est un regroupement des services de la formation continue et de l'inspection professionnelle;
- nommé Alain Lafleur, architecte et inspecteur de l'Ordre, responsable du nouveau service d'aide à la pratique;
- convenu que les formateurs de l'Ordre soient assujettis aux directives administratives de l'Ordre pour le remboursement des frais de déplacement, de séjour et de repas;
- autorisé le renouvellement du programme d'assurance collective des architectes pour l'année 2009 et confié au Groupe conseil SD le mandat de négocier avec l'assureur Sun Life les meilleurs taux possible;
- recommandé au conseil d'administration d'approuver des modifications au programme d'assurance collective de l'Ordre en vue du renouvellement 2010;
- adopté le programme d'assurance collective du personnel de l'Ordre;
- autorisé les stagiaires en architecture à siéger à des comités parastatutaires de l'Ordre, tels que les comités portant sur le développement durable, sur les concours, sur la formation continue et sur les orientations des Prix d'excellence en architecture;
- mandaté un conseiller externe pour actualiser les politiques de gestion des ressources humaines;
- mandaté un consultant externe pour actualiser une politique de partenariat accompagnée d'un plan de visibilité;
- entériné la recommandation du comité de l'admission d'imposer des pénalités (frais de retard) aux stagiaires qui omettent de présenter leurs rapports de stage;
- approuvé le paiement électronique de la cotisation;
- confié à M^e Sylvain Généreux le mandat d'élaborer un règlement sur la mise en œuvre de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle France-Québec.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La fin d'une année financière est l'occasion de procéder aux bilans. Une organisation comme l'OAQ doit certes établir en début d'exercice ses objectifs organisationnels et déterminer les plans d'action et budgets nécessaires à leur réalisation. Cela étant dit, dans un environnement fortement évolutif comme le nôtre, la force de l'Ordre réside bien souvent dans sa capacité de réagir promptement aux situations dictées par l'actualité et aux dossiers dont l'évolution est déterminée par d'autres intervenants. Ces «imprévus» ont bien entendu pour effet d'influer sur le plan de match initial. Le présent rapport fait état des principaux dossiers qui ont occupé la direction générale en 2009-2010.

ARM FRANCE-QUÉBEC

L'exercice 2009-2010 a débuté par la signature, le 9 avril 2009, de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre l'OAQ et le Conseil national de l'Ordre des architectes de France. L'entrée en vigueur de l'ARM, qui passe par l'adoption d'un règlement, aura lieu au cours de l'exercice 2010-2011.

La conclusion de l'ARM avec la France représente pour la profession d'architecte beaucoup plus qu'un accord en matière de permis d'exercice. La création de liens avec nos homologues français est riche d'enseignement. Que ce soit sur les plans technique ou réglementaire, le Québec a beaucoup de leçons à tirer des contextes français et européen. Un jour, peut-être, nos décideurs politiques sauront se tourner vers la France et l'Europe pour l'élaboration de nos lois et de nos politiques d'aménagement du territoire.

MISSIONS TECHNIQUES

L'Ordre a contribué à l'organisation de deux missions techniques en 2009-2010. La première, réalisée avec le soutien d'Hydro-Québec sur le thème de l'efficacité énergétique, a eu lieu en Suisse et en Autriche.

La deuxième, sous la direction du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, se déroulait en Chine sur le thème du développement durable. Le bilan de ces expériences est fort positif.

LOI SUR LES ARCHITECTES ET AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

S'il est un dossier qui a nécessité plus de ressources que prévu, c'est celui de la Loi sur les architectes. Comme les autres ordres du génie et de l'aménagement, l'OAQ a poursuivi sa collaboration au processus de conciliation mené à la demande de l'Office des professions du Québec afin de trouver un terrain d'entente avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec. La solution préconisée par l'OAQ passe par une définition plus représentative de la pratique de l'architecture et des actes réservés à l'architecte. Au cours de l'exercice, l'OAQ a préparé un mémoire et a tenu, en février 2010, une assemblée générale spéciale des membres. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le conciliateur, Robert Diamant, et les autres ordres impliqués. En fin d'exercice, l'OAQ en était à consulter les organismes concernés.

En ce qui a trait à la réglementation de l'OAQ, l'année 2009-2010 a marqué l'aboutissement de deux projets longtemps attendus, soit le nouveau Code de déontologie des architectes et le nouveau Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société. Ces textes entreront en vigueur avant la fin de 2010, à la suite de l'approbation du gouvernement.

AIDE À LA PRATIQUE

Au cours de l'exercice, l'OAQ a créé le service d'aide à la pratique. Ce nouveau service a pour mandat de veiller à l'amélioration de l'exercice de la profession. Il regroupe notamment au sein d'un seul service les activités d'inspection professionnelle et de formation continue. Cette réorganisation devrait permettre une meilleure cohésion des actions de l'Ordre.

NOUVEAU SITE WEB

Comme plusieurs membres nous l'ont signalé, le site Web de l'OAQ offre bien peu en matière d'information et de services en ligne, en plus d'être maintenant désuet sur le plan technologique. Le projet a pris du retard par rapport à l'échéancier initial, mais il progresse bien. La mise en ligne est prévue en 2010.

EXAC ET REMISE DES PERMIS

L'Examen des architectes du Canada (ExAC) est chose faite depuis 2008. À l'occasion de la deuxième édition, plus de 300 participants ont passé l'examen. Pour le personnel de l'Ordre, l'opération représente un défi logistique important qui, encore une fois, a été relevé avec succès.

En deux ans, le nombre des architectes membres de l'OAQ est passé de 2700 à 3000 par le seul effet de l'ExAC. Il va sans dire que l'Ordre doit s'adapter à cette croissance et prévoir les ressources nécessaires pour bien accompagner ses nouveaux membres dans l'exercice de la profession.

DOSSIERS CANADIENS

Dans un contexte de mobilité professionnelle où les gouvernements exigent des organismes de réglementation une harmonisation des règles et procédures, il importe pour l'OAQ de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires canadiens. Le dernier exercice a vu naître le nouvel ARM canadien basé sur l'équivalence des permis. Beaucoup plus simple que l'entente avec nos confrères français, ce nouvel accord facilite l'exercice de la profession ailleurs au Canada. Plusieurs membres de l'OAQ qui n'avaient pas accès à l'exercice de la profession ailleurs au Canada pourront désormais se prévaloir du nouvel ARM.

Le projet de mettre en place un système canadien de reconnaissance des architectes formés à l'étranger chemine.

Palais Montcalm,
Maison de la musique, salle Raoul-Jobin
Le consortium M.: U. S. E. :
l'architecte Jacques Plante
Les architectes Bernard et Cloutier
St-Gelais Montminy architectes
Photo : Benoît Lafrance

En fin d'exercice, le projet avait reçu l'approbation de principe des 11 ordres canadiens. Une demande d'aide financière a aussi été transmise au gouvernement fédéral. La réponse du gouvernement fédéral nous parviendra au printemps 2010.

ASSURANCE COLLECTIVE

Le dossier de l'assurance collective des membres a mobilisé la direction de l'Ordre. À la suite des résultats des dernières années, l'OAQ a demandé à ses conseillers d'évaluer les raisons des augmentations des primes et de proposer des solutions pour corriger les choses. Les décisions seront prises au cours du printemps 2010.

RESSOURCES HUMAINES

Après les grands changements survenus au sein du personnel de l'Ordre en 2008¹, les principaux objectifs de l'exercice 2009-2010 étaient de souder la nouvelle équipe de l'OAQ et de créer en son sein une cohésion et un climat de travail agréable. Conscient qu'un personnel compétent et dévoué est à la base du succès de toute organisation, particulièrement de celles dont la mission tient du service public, l'OAQ a décidé de mettre en œuvre des actions concrètes afin de favoriser la rétention et le recrutement de gens de talent pour son équipe du siège social.

Bien que satisfait des résultats produits par les changements apportés au sein du personnel de l'Ordre au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a convenu de solliciter les services de conseillers en ressources humaines pour accompagner l'Ordre et sa direction dans la gestion des ressources humaines. L'objectif principal de ce recours à des consultants externes était d'améliorer les façons de faire afin que l'Ordre devienne un employeur de qualité et soit clairement perçu comme tel. Un appel d'offres a donc été lancé auprès des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec et, au terme de celui-ci, les services du Groupe HRM ont été retenus. Le projet bénéficie aussi de

l'apport du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui supervise le projet.

Le premier mandat confié aux consultants a été d'établir un diagnostic organisationnel de l'OAQ. Le but de ce rapport était d'évaluer les forces et les faiblesses de l'OAQ dans la gestion de ses ressources humaines et de recommander à la direction de l'Ordre des actions concrètes pour améliorer les choses.

Le diagnostic des consultants est éloquent. D'une part, il conclut à la grande compétence et au dévouement du personnel de l'Ordre, qui a à cœur la mission de l'organisation. Le personnel de l'Ordre apprécie travailler dans un environnement aussi riche et diversifié que celui de l'architecture. Le climat de travail est sain et le personnel, très motivé. D'autre part, l'Ordre doit veiller à mettre à jour et à structurer davantage ses façons de faire en matière de ressources humaines. Au cours du prochain exercice, l'Ordre devra mettre en œuvre les recommandations issues du rapport du Groupe HRM.

FINANCES

Sur le plan financier, l'exercice se termine avec un léger excédent des revenus sur les dépenses de quelque 45 000 \$, montant légèrement plus élevé que prévu.

Jean-Pierre Dumont

Directeur général et secrétaire

¹ Voir le rapport annuel 2008-2009.



RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES

Bibliothèque de Charlesbourg
Croft Pelletier architectes
Photo : Benoît Lafrance



COMITÉ D'ADMISSION

Le comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation du règlement de même que sur ses modalités d'application.

PRÉSIDENT

Jean Peters

MEMBRES

Jonathan Bisson

Marc Chadillon

Véronik Charlebois

Normand Desgagnés

Anna Saroli

Juan Vargas

SECRÉTAIRE

Carole Giard, registraire

Pour une deuxième année consécutive, le comité d'admission a constaté les retombées positives de l'Examen des architectes du Canada (ExAC). De nombreux stagiaires qui avaient abandonné leur parcours ont réactivé leur dossier pour compléter le stage et se présenter à l'ExAC.

Le comité a étudié 1315 dossiers au cours de ses huit réunions, soit une moyenne de 165 dossiers par réunion :

- Demandes de permis d'exercice et d'inscription au tableau : 239
- Demandes de permis temporaire ou d'autorisation spéciale : 9
- Demandes d'admission au stage : 129
- Rapports de stage : 933
- Demandes de reconnaissance de l'expérience d'architectes formés à l'étranger : 2
- Demandes de réinscription au tableau de l'Ordre : 3

En décembre 2009, le conseil d'administration a élargi le mandat du comité d'admission en lui déléguant des pouvoirs permettant d'alléger les procédures et de réduire les délais de délivrance des permis et de réinscription au tableau. Alors que le comité avait auparavant un pouvoir de recommandation, il a désormais le mandat de disposer des demandes suivantes :

- Demandes de permis d'exercice et d'inscription au tableau
- Demandes de permis temporaire
- Demandes d'admission produites en vertu d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle
- Demandes d'inscription ou de réinscription au tableau présentées par des personnes ayant omis de s'y inscrire ou ayant été radiées pendant plus de cinq ans

De plus en plus de stagiaires omettent de présenter un rapport de stage à la suite d'un changement d'emploi ou après chaque période de 1000 heures de stage, conformément au programme de stage. Face à cette recrudescence des rapports de stage soumis tardivement, le comité a recommandé au comité exécutif d'imposer des pénalités comparables à celles en vigueur dans les autres ordres canadiens. Le comité espère que les frais de retard permettront de contrer ce phénomène et d'assurer un meilleur suivi des stages.

Carole Giard
Registraire

BUREAU DU SYNDIC

Le syndic de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes au regard du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des réglementations qui en découlent. La fonction de syndic est réglementée par le Code des professions.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le bureau du syndic a reçu quelques centaines d'appels téléphoniques provenant d'architectes et du public. Ces demandes de renseignements concernaient, par ordre d'importance en nombre :

- la teneur et l'interprétation des codes et des règlements régissant l'exercice de la profession;
- la qualité des services fournis par un architecte;
- les honoraires des architectes;
- le droit à l'incorporation des architectes;
- la dénomination d'un bureau d'architecte;
- la révocation du mandat de l'architecte;
- le droit du client à des plans conformes à l'exécution en format DWG;
- le sceau électronique;
- le dossier disciplinaire de l'architecte;
- les demandes d'accès à l'information.

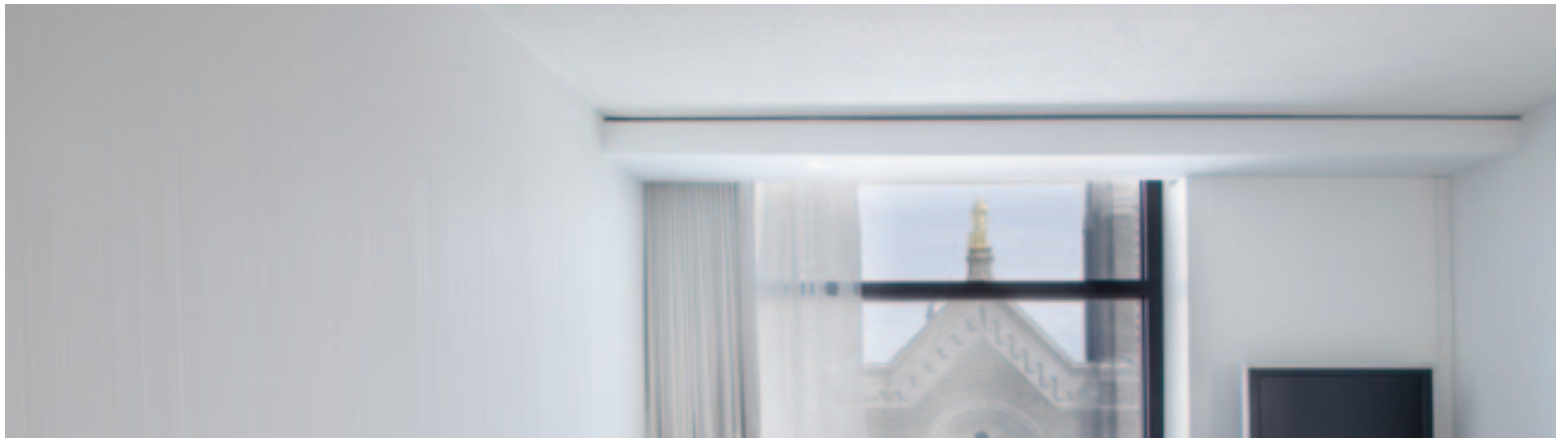
LES INFRACTIONS

Le bureau du syndic a traité les demandes d'enquête en préconisant en premier lieu la prévention et la conciliation. Ce n'est qu'en dernier recours, lorsque la protection du public était en jeu ou qu'il y avait un refus manifeste de collaboration de la part de l'architecte sous enquête, que le dépôt d'une plainte a été considéré. La commission d'une infraction ne conduit donc pas automatiquement au dépôt d'une plainte. Le nombre de dossiers d'enquête ouverts, si on le compare à celui du nombre de plaintes déposées, en témoigne.

TABEAU 1 ■ INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DU BUREAU DU SYNDIC ET DU DÉPÔT DE PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

CODE OU RÈGLEMENT	ARTICLE	INFRACTION	NOMBRE DE DOSSIERS
Code des professions	59.2	Manquer à l'honneur et à la dignité de la profession.....	4
	112-114	Tromper le syndic dans son enquête ou l'enquêteur dans son inspection	9
	187.11	Exercer la profession par l'entremise d'une société d'actions	1
Code de déontologie	3.05.06	Partager ses honoraires avec une personne qui n'est pas membre de l'Ordre ou les lui remettre.....	161
	3.05.08	Ne pas conclure d'entente concernant ses services professionnels directement avec son client	261
	4.02.01a)	Apposer son sceau et sa signature sur des plans qui n'ont pas été préparés dans le bureau de l'architecte, soit par l'architecte même ou sous sa direction et sa surveillance immédiates.....	165
	4.02.01h)	Participer ou contribuer à l'exercice illégal de la profession.....	170
	4.03.02	Ne pas répondre dans les plus brefs délais aux demandes du syndic	7
	4.03.03	Abuser de la bonne foi d'un confrère et se rendre coupable d'abus de confiance envers lui	79
	5.01.02	Faire ou permettre de faire de la publicité mensongère ou trompeuse	14
	5.01.03	Mentionner dans sa publicité des projets auxquels l'architecte a collaboré avec d'autres architectes, ou des projets d'autres architectes sans mentionner le nom des collaborateurs ou des autres architectes.....	79
	5.03.02	Utiliser un nom de société pour son bureau alors que l'architecte exerce seul	2
Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle	2.1 à 2.5	Poser des actes professionnels décrits à ces articles sans avoir souscrit une assurance responsabilité professionnelle	1
Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux	2.01a)	Ne pas tenir un registre de ses mandats conformément aux exigences	1
	2.01b)	Ne pas tenir les dossiers conformément aux exigences	1
	3.04	Ne pas déclarer l'ouverture d'un bureau	1

Le tableau 1 illustre clairement qu'une bonne proportion des dossiers en déontologie résulte de l'absence d'entente entre l'architecte et son client. Le sceau et la signature de complaisance demeure une infraction trop répandue. Elle entache la profession et met en danger le public, qui doit pouvoir prêter foi à des documents signés et scellés par un architecte. De plus, cette pratique impose à l'architecte le partage de ses honoraires avec des non-membres et mène presque inévitablement à la pratique illégale. Finalement, le bureau du syndic a abordé la question de la publicité, qui a fait l'objet de plusieurs plaintes de la part des donneurs d'ouvrage, surtout en ce qui a trait à l'identification des auteurs des projets et à la description des rôles que s'attribuent les architectes dans ces projets.



L'exercice 2009-2010 s'est amorcé avec 63 dossiers actifs auxquels se sont ajoutés 74 nouveaux dossiers pendant l'exercice. Au cours de l'exercice, 45 dossiers ont été fermés. L'exercice se termine donc avec un total de 92 dossiers actifs répartis ainsi :

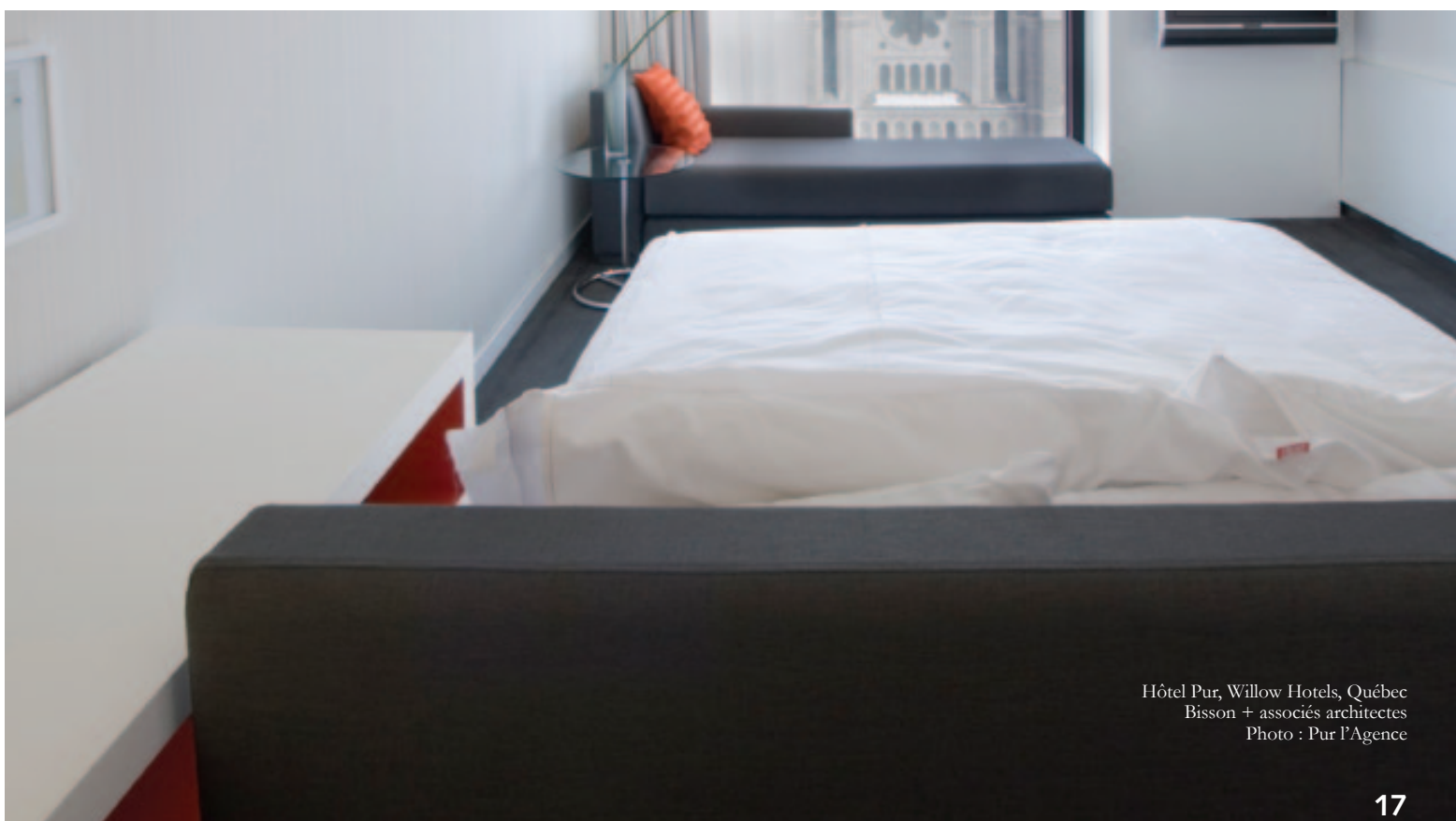
TABLEAU 2 ■ RÉPARTITION DES DOSSIERS ACTIFS

ANNÉE	DOSSIERS ACTIFS	ENQUÊTE	DISCIPLINE
avant 2006			0
2006	1	1	0
2007	8	1	7
2008	27	26	1
2009	56	51	5
Total	92	79	13

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Onze nouvelles plaintes déposées au conseil de discipline s'ajoutent aux six dossiers de plainte déjà actifs en début d'exercice. De ces 17 dossiers disciplinaires, huit ont été fermés, ce qui laisse neuf dossiers actifs à la fin de l'exercice, dont quatre sont en attente d'une décision du conseil de discipline.

Pierre Collette
Syndic



Hôtel Pur, Willow Hotels, Québec
Bisson + associés architectes
Photo : Pur l'Agence

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline rend des décisions relativement à toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le conseil siège en division de trois membres, soit le président avec deux architectes. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

PRÉSIDENT

M^c Jean-Guy Gilbert

MEMBRES

Jacques Delorme
Benoit DeMontigny
Gilles Côté
Jean Lalanne
Jean-Charles Martineau
Réjean Martineau
Jacques Parenteau
Michel Roy
Jean-Claude Zérounian

GREFFIÈRES À L'AUDIENCE

Lucie Aubin
M^c Maria Gagliardi
M^c Caroline Leblanc

N ^o DOSSIER	DATE DE LA PLAINTE	NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES	DATE D'AUDITION DÉSISTEMENT	DATE DE LA DÉCISION	DÉCISION
03-08-0087	08-10-07	CD 3.05.08, 4.02.01 a), 4.03.02 TB 2.01 b)	09-02-05	09-06-16	Culpabilité et sanction
03-09-0088	09-01-20	CD 3.03.03, 4.02.01 a) TB 2.01 b) CP 59.2, 114, 122, 149.1	09-08-27	09-12-18	Culpabilité et sanction
03-09-0089	09-02-23	CD 3.05.08, 4.02.01 a), h) TB 2.01 b)	09-06-10	09-09-21	Culpabilité et sanction
03-08-0090*	08-11-06	CD 3.02.01, 3.02.05, 3.04.01 CP 59.2	09-03-25	09-07-28	Culpabilité et sanction
03-09-0091	09-02-23	CD 3.01.02, 3.05.02, 3.05.03, 3.05.08, 4.02.01 a), h) TB 2.01 a), b) CP 59.2	09-06-09	09-10-05	Culpabilité et sanction
03-09-0092	09-01-21	CD 4.03.02 CP 114	09-06-09 09-11-19	09-10-05 10-03-22	Culpabilité Sanction
03-09-0093		CD 3.05.03, 3.05.06, 3.05.07, 3.05.08, 4.02.01 a), h, 4.03.02	09-10-15	10-03-11	Culpabilité et sanction
03-09-0094	09-03-23	CD 3.03.04, 4.01.01	09-07-09	09-09-16	Culpabilité et sanction
03-09-0095	ANNULÉ				
03-09-0096	09-04-08	CD 4.03.02	09-11-02		Culpabilité et sanction
03-09-0097	09-05-13	CD 4.03.02 CP 114	09-07-09	10-02-16	Culpabilité et sanction
03-09-0098	09-07-15	CD 4.03.02 CP 114	09-10-15	10-03-11	Culpabilité et sanction
03-09-0099	09-12-02	CD 4.03.02 CP 114	10-03-30	À venir	
03-09-0100	09-12-08	CD 4.03.02 CP 114	10-03-24	À venir	
09-10-0101	10-01-19	CD 4.03.02 CP 114, 133	À venir	À venir	
03-10-0102	10-02-01	CD 3.05.08, 4.01.01 a), h) CP 59.2	À venir	À venir	
09-10-0103	10-02-08	CD 3.05.06, 3.05.08, 4.02.01 h), 5.03.01, 5.03.02 CP 59.2, 187.11	À venir	À venir	
03-10-0104	10-02-11	CD 4.03.03	À venir	À venir	
03-10-0105	10-03-02	CD 4.03.02 CP 114	À venir	À venir	
03-10-0106	10-03-09	TB 3.04 SF 2 CD 5.01.01, 5.01.03 CP 59.2	À venir	À venir	

ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2010

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

S.E.N.C.R.L.

Bureau 2000

Tour de la Banque Nationale

600, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux membres de
l'Ordre des architectes du Québec

Téléphone : 514 878-2691

Télécopieur : 514 878-2127

www.rcgt.com

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS

PRODUITS ET CHARGES	I
SURPLUS	II
FLUX DE TRÉSORERIE	
BILAN	III
NOTES COMPLÉMENTAIRES	IV

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ	VIII
DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX	X

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2010 et les états des produits et charges, des surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 27 avril 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 18510
Membre de Grant Thornton International Ltd

PRODUITS ET CHARGES

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010-2011	2009-2010	2009-2010	2008-2009
	Budget	Budget	Réel	Réel
	(non vérifié)	(non vérifié)		
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations des membres	1 887 563	1 808 651	1 800 138	1 716 256
Inscriptions au tableau des membres	25 000	20 000	47 087	8 451
Examen des architectes du Canada	95 550	130 000	68 988	127 691
Inscriptions aux registres	80 000	90 000	95 360	110 468
Formation	698 984	559 957	479 243	495 206
Amendes disciplinaires	65 000	15 000	94 733	53 881
Contrôle de l'exercice illégal	2 500	15 000	2 600	18 479
Communications et publications	90 000	121 000	85 472	106 302
Commandites et contributions financières	102 500	90 000	108 735	46 562
Prix d'excellence en architecture		206 798	183 192	233 724
Contribution du Fonds d'assurances	35 000	35 000	35 000	40 000
Placement	3 934	19 670	2 636	18 862
Autres produits	2 400	1 200	2 257	(3 612)
	3 088 431	3 112 276	3 005 441	2 972 270
CHARGES				
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	212 391	233 846	193 194	247 090
Inspection professionnelle et aide à la pratique	212 582	276 096	228 545	235 180
Discipline	435 660	399 734	417 115	436 907
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes	5 945	11 296		9 027
Admission	250 480	245 779	241 826	277 749
Formation continue	839 546	742 004	589 438	780 315
Contrôle de l'exercice illégal	135 501	125 627	138 902	131 730
Liaisons avec des organismes externes	229 584	155 711	272 405	105 516
Communications et événements spéciaux	496 380	431 190	455 708	396 617
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour	121 712	163 353	41 518	189 473
Concours	14 214	10 874	13 843	9 882
Techniques et bâtiments durables	3 740	2 520	4 471	2 670
Réglementation	83 952	60 982	81 416	52 307
Prix d'excellence en architecture	38 852	243 057	280 475	344 474
	3 080 539	3 102 069	2 958 856	3 218 937
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	7 892	10 207	46 585	(246 667)

Les notes complémentaires font
partie intégrante des états financiers.

SURPLUS

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2009-2010			
	Investi en immobilisations	Réservé	Libre	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	256 256		511 381	767 637
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	26 345		(26 345)	
	282 601	–	485 036	767 637
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(50 994)		(97 579)	(46 585)
Solde à la fin	231 607	–	582 615	814 222
	2008-2009			
Solde au début	224 170	37 465	752 669	1 014 304
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	83 886		(83 886)	
	308 056	37 465	668 783	1 014 304
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(51 800)		(194 867)	(246 667)
Virement du surplus réservé au surplus libre		(37 465)	37 465	
	(51 800)	(37 465)	157 402	(246 667)
Solde à la fin	256 256	–	511 381	767 637

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2009-2010	2008-2009
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	46 585	(246 667)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	50 994	51 800
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 6)	44 042	74 250
Rentrées (sorties) nettes de fonds	141 621	(120 617)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et sorties nettes de fonds	(26 345)	(83 886)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	115 276	(204 503)
Encaisse au début	685 875	890 378
Encaisse à la fin	801 151	685 875

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	801 151	685 875
Débiteurs (note 8)	334 331	226 377
Inventaire du Manuel de pratique	15 510	17 615
Frais payés d'avance	60 855	73 443
	1 211 847	1 003 310
Immobilisations (note 9)	231 607	256 256
	1 443 454	1 259 566
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	372 962	441 436
Produits reportés – Prix d'excellence	994	26 625
Produits perçus par anticipation	255 276	23 868
	629 232	491 929
SURPLUS		
Investi en immobilisations	231 607	256 256
Libre	582 615	511 381
	814 222	767 637
	1 443 454	1 259 566

Les notes complémentaires font
partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



André Bourassa, président



Bernard McNamara, vice-président

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2010

1 - STATUTS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes. De plus, l'Ordre doit contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question d'intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 - BUDGET

Les chiffres présentés à l'état des produits et charges dans les colonnes Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 17 avril 2009.

3 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} avril 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Ordre a appliqué les modifications apportées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et aux chapitres de la série 4400 ainsi que les modifications corrélatives aux autres chapitres du Manuel de l'ICCA. Ces modifications, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, touchent principalement les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires » ;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets ;
- Inclusion de normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Ordre.

Charges

Au cours de l'exercice 2010, l'Ordre a changé sa présentation des charges à l'état des produits et charges. Celles-ci sont dorénavant présentées par nature d'activités et non plus par nature de dépenses, comme c'était le cas au cours des exercices antérieurs. La direction estime que cette présentation fournit des informations fiables et plus pertinentes. Ce changement n'a eu aucun effet sur le total des charges et sur l'insuffisance des produits par rapport aux charges.

4 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des produits et charges, s'il y a lieu. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents, s'il y a lieu. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents, s'il y a lieu.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Prêts et créances

Les débiteurs, à l'exception des taxes à recevoir, sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses et est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, s'il y a lieu.

Autres passifs financiers

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, s'il y a lieu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2009

Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annelle, sont constatées au prorata de l'exercice auquel elles se rapportent.

Commandites

Les produits de commandites sont constatés lorsque le service est fourni.

Examen des architectes du Canada, formation et événements spéciaux

Les produits provenant de l'examen des architectes du Canada, de la formation et des événements spéciaux sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens, les cours et les événements spéciaux ont eu lieu.

Placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais généraux sont attribués aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des charges de salaires et honoraires et des charges sociales de chacune des activités.

Évaluation du stock du Manuel de pratique

Le stock du Manuel de pratique est évalué au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	TAUX
Bâtiment	4 %
Mobilier et équipement	10 %
Ordinateurs et logiciels	25 %

5 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET LES CHARGES

Les coûts directs sont ventilés comme suit :

	2009-2010	2008-2009
	\$	\$
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	51 085	55 566
Inspection professionnelle	82 292	81 711
Discipline	149 418	148 871
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes		2 813
Admission	71 391	86 743
Formation continue	164 406	212 281
Contrôle de l'exercice illégal	47 896	48 289
Liaisons avec des organismes externes	31 260	2 193
Communications et événements spéciaux	92 242	72 401
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour	(9 005)	55 888
Concours	3 585	2 624
Techniques et bâtiments durables	7	45
Réglementation	26 184	18 748
Prix d'excellence en architecture	55 759	81 072
Aide à la pratique		186
	766 520	869 431

La charge d'amortissement de l'exercice est de 50 994 \$ (51 800 \$ en 2008).

6 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2009-2010	2008-2009
	\$	\$
Débiteurs	(107 954)	(139 262)
Stock du Manuel de pratique	2 105	(9 369)
Frais payés d'avance	12 588	(4 308)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(68 474)	178 496
Produits reportés – Prix d'excellence	(25 631)	26 625
Produits perçus par anticipation	231 408	22 068
	44 042	74 250

7 - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, dans le cadre du Prix d'excellence, l'Ordre a reçu des commandites sous forme de produits et services d'une valeur de 49 798 \$ (107 424 \$ en 2009). Ces opérations ont été comptabilisées à leur juste valeur.

8 - DÉBITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Sommes à recevoir		
Cotisations des membres	5 347	1 558
Formation	65 107	75 552
Amendes disciplinaires	65 408	43 358
Contrôle de l'exercice illégal	3 205	33 084
Communications et publications	9 582	12 598
Prix d'excellence	7 901	29 886
Divers	8 393	312
Examen des architectes du Canada	169 388	
Taxes à recevoir		30 029
	334 331	226 377

9 - IMMOBILISATIONS

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain (a)	50 000		50 000
Bâtiment (a)	279 872	229 026	50 846
Mobilier et équipement	85 017	40 595	44 422
Ordinateurs et logiciels	293 367	207 028	86 339
	708 256	476 649	231 607
	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain (a)	50 000		50 000
Bâtiment (a)	279 872	217 828	62 044
Mobilier et équipement	85 017	32 091	52 926
Ordinateurs et logiciels	267 022	175 736	91 286
	681 911	425 655	256 256

(a) La dernière évaluation municipale indique une valeur de 762 000 \$ pour le terrain et le bâtiment.

10 - FONDS D'ASSURANCES DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers vérifiés du Fonds d'assurance au 31 décembre 2009, lesquels sont présentés distinctement :

	2009	2008
	\$	\$
Total de l'actif	35 870 657	30 546 505
Total du passif	25 046 370	22 175 461
Surplus	10 824 287	8 371 044
Revenus		
Primes nettes	7 745 086	6 136 460
Commissions	—	33 409
Placements	1 133 812	989 083
Dépenses	6 873 986	5 844 911
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 189 839	1 723 313
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 304 367)	(2 437 240)

11 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Ordre dispose de sources de financement suffisantes. L'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Le risque de crédit de l'Ordre provient de l'encaisse et des débiteurs. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante. L'encaisse est détenue dans une banque à charte canadienne.

12 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités ;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la fourniture de services aux membres.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2009-2010	2008-2009
	\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ		
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence		
Allocation de présence des membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de la présidence	16 382	19 511
Salaires et honoraires	84 242	91 510
Charges sociales	7 614	8 888
Frais de représentation, repas et déplacements	26 261	42 142
Autres frais directs	7 610	29 473
Quote-part des frais généraux	51 085	55 566
	193 194	247 090
Inspection professionnelle		
Allocation de présence	3 499	2 725
Salaires et honoraires	125 493	131 701
Charges sociales	13 260	13 415
Frais de représentation, repas et déplacements	3 417	3 915
Autres frais directs	584	1 527
Quote-part des frais généraux	82 292	81 897
	228 545	235 180
Discipline		
Allocation de présence	1 363	2 480
Salaires et honoraires	231 410	238 920
Charges sociales	14 638	15 337
Frais de représentation, repas et déplacements	6 654	8 611
Autres frais directs	13 362	22 688
Quote-part des frais généraux	149 418	148 871
	417 115	436 907
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes		
Allocation de présence		538
Salaires et honoraires		4 700
Charges sociales		41
Frais de représentation, repas et déplacements		605
Autres frais directs		330
Quote-part des frais généraux		2 813
	-	9 027
Admission		
Allocation de présence	4 668	5 487
Salaires et honoraires	109 705	137 293
Charges sociales	19 010	16 622
Frais de représentation, repas et déplacements	5 861	7 518
Autres frais directs	31 191	24 086
Quote-part des frais généraux	71 391	86 743
	241 826	277 749
Formation continue		
Allocation de présence	4 400	2 176
Salaires et honoraires	306 022	356 352
Charges sociales	11 740	16 209
Frais de représentation, repas et déplacements	23 656	51 443
Autres frais directs	79 214	141 854
Quote-part des frais généraux	164 406	212 281
	589 438	780 315
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et honoraires	77 478	68 476
Charges sociales	7 979	8 361
Frais de représentation, repas et déplacements	3 486	4 760
Autres frais directs	2 063	1 844
Quote-part des frais généraux	47 896	44 289
	138 902	131 730

	2009-2010	2008-2009
	\$	\$
Liaisons avec des organismes externes		
Salaires et honoraires	62 504	2 197
Charges sociales	3 125	
Frais de représentation, repas et déplacements	34 658	15 296
Autres frais directs	140 858	85 830
Quote-part des frais généraux	31 260	2 193
	272 405	105 516
Communications et événements spéciaux		
Salaires et honoraires	151 436	149 966
Charges sociales	19 642	15 732
Frais de représentation, repas et déplacements	10 877	9 565
Autres frais directs	181 511	148 953
Quote-part des frais généraux	92 242	72 401
	455 708	396 617
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour		
Allocation de présence		74
Salaires et honoraires	(37 842)	86 085
Charges sociales	(866)	73
Frais de représentation, repas et déplacements	(4 443)	10 484
Autres frais directs	93 674	36 869
Quote-part des frais généraux	(9 005)	55 888
	41 518	189 473
Concours		
Allocation de présence	1 907	1 263
Salaires et honoraires	5 544	4 165
Charges sociales	417	45
Frais de représentation, repas et déplacements	2 240	1 756
Autres frais directs	150	29
Quote-part des frais généraux	3 585	2 624
	13 843	9 882
Techniques et bâtiments durables		
Allocation de présence	3 319	2 044
Salaires et honoraires	14	92
Charges sociales	197	231
Frais de représentation, repas et déplacements	934	258
Quote-part des frais généraux	7	45
	4 471	2 670
Réglementation		
Salaires et honoraires	53 745	33 319
Frais de représentation, repas et déplacements	1 026	210
Autres frais directs	461	30
Quote-part des frais généraux	26 184	18 748
	81 416	52 307
Prix d'excellence en architecture		
Salaires et honoraires	116 139	136 106
Frais de représentation, repas et déplacements	708	510
Autres frais directs	107 869	126 786
Quote-part des frais généraux	55 759	81 072
	280 475	344 474
	2 958 856	3 218 937

	2009-2010	2008-2009
	\$	\$
DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX		
Frais généraux		
Salaires	206 266	344 607
Charges sociales	40 339	45 928
Frais de poste et télécommunications	27 159	31 787
Fournitures de bureau	43 365	37 572
Taxes	29 741	27 145
Assurances	15 304	15 909
Chauffage et énergie	13 782	16 190
Entretien et réparations	27 968	36 318
Location d'équipement et contrats de service	17 127	15 564
Honoraires professionnels	172 733	180 929
Frais de représentation, repas et déplacements	17 317	34 675
Frais bancaires et autres	104 425	31 007
Amortissement du bâtiment	11 196	10 727
Amortissement du mobilier et de l'équipement	8 508	7 291
Amortissement des ordinateurs et des logiciels	31 290	33 782
	766 520	869 431
Répartition des frais généraux		
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	51 085	55 566
Inspection professionnelle	82 292	81 897
Discipline	149 418	148 871
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes		2 813
Admission	71 391	86 743
Formation continue	164 406	212 281
Contrôle de l'exercice illégal	47 896	48 289
Liaisons avec des organismes externes	31 260	2 193
Communications et événements spéciaux	92 242	72 401
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour	(9 005)	55 888
Concours	3 585	2 624
Techniques et bâtiments durables	7	45
Réglementation	26 184	18 748
Prix d'excellence en architecture	55 759	81 072
	766 520	869 431

École primaire de la Grande-Hermine
Commission scolaire de la Capitale
ABCP architecture et urbanisme
Photo : Paul Dionne



COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

MEMBRES

Fernand Tremblay
Michael G. Werleman

ADMINISTRATEUR NOMMÉ PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

France Maltais

GREFFIÈRE À L'AUDIENCE

Lucie Aubin

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2009	1
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2009-2010	2
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2009-2010	3
1. Conclu qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	3
2. Suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre une nouvelle décision quant à la pertinence de porter plainte	0
3. Conclu qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggéré la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, déterminera s'il y a lieu de de porter plainte	0
4. Suggéré au syndic de confier le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
DÉSISTEMENT À UNE DEMANDE DE RÉVISION	0
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2010	0

CONCILIATION DES COMPTES ET ARBITRAGE

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à permettre à peu de frais le règlement à l'amiable des différends relatifs aux questions d'honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

CONCILIATEURS ET ARBITRES

Gilles Beauchamp
Pierre Collette
René Crête
Benoit DeMontigny
André Poirier

SECRÉTAIRE

Lucie Aubin

CONCILIATION

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2009	2
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2009-2010	8
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2009-2010	9
1. Différends réglés à l'étape de la conciliation	8
2. Différends soumis à l'arbitrage	1
3. Différends non réglés à l'étape de la conciliation	0
4. Désistements	0
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2010	1

ARBITRAGE

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2009	1
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2009-2010	1
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2009-2010	2
NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2010	0



Le belvédère, Vieux-Port de Montréal
Daoust Lestage inc. architecture design urbain
Jean Laguë, architecte, Société du Vieux-Port de Montréal
Photo: Marc Cramer

ENQUÊTEUR À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession voit au respect de la Loi sur les architectes dans l'ensemble du territoire du Québec. Il sensibilise le public au respect de la loi et il élabore les programmes de prévention nécessaires. Il procède à des enquêtes et, au besoin, il recommande à l'Ordre d'entamer des procédures judiciaires.

Au cours de l'exercice 2009-2010, l'enquêteur a constaté l'impact de la récente récession sur le nombre de chantiers. Nous avons donc observé une diminution du nombre des chantiers méritant une enquête et, par conséquent, moins de situations d'infraction qu'au cours des exercices précédents.

L'enquêteur a profité de cette accalmie pour poursuivre ses activités de sensibilisation, de prévention et d'information relativement à la loi, en vue d'une reprise éventuelle des activités de chantier. L'enquêteur a donc rencontré plusieurs représentants municipaux et a distribué des exemplaires de sa publication qui vise à informer le public sur les exigences de la loi. Les demandes d'information ont porté en majorité sur le champ d'exercice exclusif aux architectes et sur l'utilisation du titre.

Des interventions ont également été effectuées par l'enquêteur en vue de sensibiliser le milieu de l'informatique au respect de la loi. L'utilisation du titre d'architecte par un non-membre est bien entendu illégale, et cela vaut aussi pour le milieu de l'informatique. Il existe d'ailleurs une jurisprudence à ce sujet.

Durant l'exercice, un dossier de révision a été déposé par l'Ordre devant la Commission d'accès à l'information, suivant le refus d'une municipalité de lui fournir de l'information pourtant à caractère public. Une décision est attendue en 2010 et l'Ordre est confiant d'obtenir réparation dans cette affaire, sur la base de la jurisprudence.

Comme lors de chaque exercice, des poursuites pénales ont été intentées, dont certaines contre des ex-membres utilisant le titre d'architecte.

Les tableaux 1 et 2 résument les activités d'enquête pendant l'exercice.

TABEAU 1 ■ BILAN DES DOSSIERS TRAITÉS

N° RÉGION	A	B	C	D	E
01 Bas-Saint-Laurent	4				
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	3				
03 Capitale-Nationale	5				
04 Mauricie	7		1		1
05 Estrie	3				
06 Montréal	18	2	3	2	3
07 Outaouais	4				
08 Abitibi-Témiscamingue	1				
09 Côte-Nord	2				
10 Nord-du-Québec	0				
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4				
12 Chaudière-Appalaches	4				
13 Laval	7		1		1
14 Lanaudière	17				
15 Laurentides	28		1		1
16 Montérégie	32	4	4	4	4
17 Centre du Québec	17				
Total	156	6	10	6	10

LÉGENDE

- A Chantiers préalablement ciblés et ayant fait l'objet d'une enquête durant l'exercice financier et pour lesquels les concepteurs des plans d'architecture ont été identifiés
- B Dossiers déposés devant la Cour du Québec au début de l'exercice
- C Nouveaux dossiers déposés devant la Cour du Québec durant l'exercice
- D Dossiers réglés durant l'exercice
- E Dossiers non réglés à la fin de l'exercice

TABEAU 2 ■ TYPES D'INFRACTIONS

	DOSSIERS RÉGLÉS	DOSSIERS NON RÉGLÉS (ALLÉGATIONS DE L'ORDRE)
Exercice illégal de la profession (article 15a)		5
Utilisation illégale du titre (article 15b)	1	3
Utilisation illégale de désignations (article 15c)		
Agir illégalement comme architecte (article 15d)		5
Authentification illégale par sceau (article 15 e)		4
Utilisation illégale de plans non conformes à la loi (article 17)	2	2

Claude Bonnier
Enquêteur

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENT

Giovanni Diodati

MEMBRES

François Hogue

Robert Lacoste

Caroline Lajoie

Émilie Martineau

OBSERVATEUR

Fernando Lozano

SECRÉTAIRE

Alain Lafleur

Le comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au conseil d'administration quant au programme de formation continue des architectes. Dans le cadre de ses fonctions, le comité définit les besoins actuels et futurs des membres en matière de formation continue. Il détermine les modalités selon lesquelles les activités de formation sont offertes. Le comité propose également la mise en œuvre de méthodes mobilisatrices pour assurer la plus grande participation des membres à ces activités.

L'exercice 2009-2010 en fut un de transition pour la formation continue. Après des années de développement, l'heure était au bilan du programme d'excellence et à la gestion de la première fin de cycle de formation.

Le comité de la formation continue s'est réuni à neuf reprises. Les réunions ont porté principalement sur les orientations de la formation, la programmation des activités et les modalités d'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes. Pour assurer une gestion harmonieuse de la fin du cycle de formation, un groupe de travail composé de membres du conseil d'administration et de membres du comité de formation a été formé. Ce groupe s'est réuni à deux reprises et son travail a permis de réorienter le service de la formation continue de manière à ajuster les priorités en fonction des besoins de formation des membres.

Le conseil d'administration a délégué au service de la formation continue la responsabilité de statuer sur l'admissibilité des activités de formation dirigée. L'offre de cours a été bonifiée par l'apport d'organismes de formation externes. Les activités de formation offertes par l'Ordre ont été optimisées par l'instauration de rappels personnalisés de manière à assurer la participation et la rentabilité. Ainsi, 129 activités de formation dirigée ont généré 4211 inscriptions au cours de l'exercice : 50% de ces activités ont été conçues et dispensées exclusivement par l'OAQ, environ 30% par des organismes externes et près de 20% en partenariat.

La gestion des fins de cycles a été une préoccupation majeure du service pendant l'exercice. Au 31 mars 2010, 3003 architectes figuraient au tableau de l'Ordre, mais seulement 2237 étaient assujettis à la formation continue. En effet, après analyse, environ 25% des architectes ont été dispensés pour différents motifs : nouvellement admis (290), à la retraite (274), à l'extérieur du pays (86), pour des raisons de santé (83). Parmi les architectes qui devaient compléter leur cycle au 30 juin 2009, sept n'ont pas répondu aux exigences de formation et ont été radiés. Pour ceux dont la fin de cycle était le 31 mars 2010, 285 architectes n'ont pas encore rempli les obligations imposées, dont 54 n'ayant rien déclaré. Ces architectes recevront un avis final et se verront accorder un délai de 30 jours pour se conformer.

Au cours de l'exercice, le Service de la formation continue a commencé à développer des liens d'affaires avec d'éventuels partenaires de formation dans le but d'élargir et de diversifier l'offre de cours. En répondant mieux aux attentes de formation des architectes, l'Ordre contribue à améliorer la qualité des services d'architecture et, par le fait même, à améliorer la protection du public.

Alain Lafleur

Responsable de l'aide à la pratique



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle contrôle l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle de membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

PRÉSIDENT

Michel Gagnon

MEMBRES

Patrice Beauchemin

Marco Comtois

Claude Hamelin Lalonde

Marie-Claude Lemelin

INSPECTEURS

Alain Lafleur

René Lagacé

Alain Letuvé

L'exercice 2009-2010 en a été un d'actualisation et de repositionnement pour le comité d'inspection professionnelle (CIP). L'emphase a été mise sur le renforcement des liens entre l'inspection professionnelle, la formation continue et l'aide à la pratique afin que ces trois services interagissent davantage.

Le processus d'inspection a également été actualisé de manière à faciliter la communication entre l'Ordre et le membre et entre l'inspecteur et le comité. Une mise à jour des documents d'auto-évaluation et d'inspection a été entreprise afin de mieux tenir compte des particularités des différentes pratiques. Les inspecteurs participent désormais à la constitution des dossiers et aux recommandations adressées aux architectes en assistant aux réunions du comité. Pour optimiser le travail d'inspection, le CIP a adopté une résolution qui recommande au conseil d'administration de prévoir la nomination d'un responsable de l'inspection professionnelle, de lui déléguer les pouvoirs qu'exerce le comité en vertu des articles 55, 112 et 113, et de déléguer au comité les pouvoirs exercés par le conseil d'administration en vertu de ces articles.

Le comité a aussi été sollicité pour son expertise dans l'application des règlements. Il a revu le Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux en vue de proposer son actualisation au conseil d'administration. Le CIP a également participé aux travaux d'actualisation du Code de déontologie.

Au cours de l'exercice, 83 membres ont fait l'objet d'une inspection dans cinq régions administratives du Québec, soit Montréal, Laval, Montérégie, Laurentides et Lanaudière. Le comité a tenu cinq réunions au cours desquelles 93 dossiers ont été examinés.

Suivant le programme de surveillance générale, une attention particulière a été portée aux architectes n'ayant jamais fait l'objet d'une inspection ou ayant été récemment inscrits au tableau de l'Ordre. Ont ainsi été soumis à une inspection 22 architectes qui ne l'avaient jamais été et neuf architectes de moins de cinq ans d'expérience; plus de 50% des architectes ayant reçu une visite avaient fait l'objet d'une inspection il y a plus de 10 ans. Le nombre d'architectes par bureau variait de un à cinq et 81 des 83 architectes ayant fait l'objet d'une inspection étaient en pratique privée; 69 sont des patrons et 12 des employés. Les deux autres étaient des employés de compagnies reliées à l'immobilier et à la construction.

Le CIP a recommandé que neuf dossiers soient transmis au syndic étant donné que la pratique des architectes visés semblait enfreindre la loi et les règlements sur certains aspects : apparence de complaisance, de manque d'indépendance, de négligence, d'incompétence et de contribution à l'exercice illégal de la profession.

En ce qui concerne les résultats d'inspection proprement dits, la grande majorité des architectes avaient une pratique conforme aux attentes. Cependant, comme lors de l'exercice précédent, des ajustements devaient être apportés sur la publicité, les raisons sociales et la tenue générale des dossiers. Les inspecteurs ont noté qu'il existe chez les membres une certaine confusion quant à l'exercice en société. Les inspecteurs ont recommandé que les questions d'exercice en société et de déontologie fassent l'objet d'information et de formation lorsque les projets de règlements sur ces questions seront adoptés.

Alain Lafleur

Responsable de l'aide à la pratique

RAPPORTS DES COMITÉS PARASTATUTAIRES

780 Brewster
Lemay associés [architecture, design]
Photo : Claude-Simon Langlois



COMITÉ DES CONCOURS

Dans le respect de la mission et des valeurs et principes de l'Ordre, et sous l'autorité de son président, le comité des concours conseille le conseil d'administration sur l'actualisation du Guide des concours de même que sur les modalités d'application de ce dernier. Le comité assume également un rôle dans la promotion des concours.

PRÉSIDENT

Gilles Prud'homme

MEMBRES

Julie Boivin
Anne Cormier
Frédéric Dubé
Hal Ingberg
André Perrotte
Guy Villemure
Jacques White

COLLABORATRICE

Hélène Lefranc

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité des concours a établi des orientations et déterminé les actions à entreprendre en collaboration avec les principaux donneurs d'ouvrage et les promoteurs publics de concours au Québec. En lien étroit avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le comité a participé à un échange sur les questions sensibles de l'orientation d'un cadre réglementaire interne au ministère, dans un objectif de rationalisation du processus. Un comité de travail spécifique sera créé prochainement afin de se pencher sur la question. Parallèlement à cet exercice, le comité a veillé à la consolidation et parfois à la défense de certaines règles des concours auprès des conseillers professionnels.

Le suivi et les retombées de la Table ronde sur la promotion des concours ont permis au service des communications de l'Ordre de consacrer un dossier d'*Esquisses* aux concours au Québec. Cette publication a révélé les avantages et les points sensibles des concours, du point de vue des promoteurs, des architectes ainsi que des membres du comité eux-mêmes. Le dossier servira aussi à mieux cibler les arguments de promotion des concours auprès d'éventuels donneurs d'ouvrage et pourra devenir un guide utile à la création d'un portail sur les concours.

Le comité des concours a entretenu des contacts avec les conseillers professionnels qui ont encadré les récents concours afin de mieux veiller à l'application du Guide des concours sur certains points déterminants comme la composition du jury, le rapport du jury ou la publication et la diffusion des projets des concurrents.

Certains enjeux doivent être abordés avec les promoteurs, notamment les concours avec ingénieurs et les concours avec entrepreneur selon le processus dit « clé en main ». Des recommandations ont été faites à l'Agence des partenariats public-privé (PPP) dans le but de défendre les concours. On observe par ailleurs que la question des droits d'auteur est en passe de devenir un enjeu important dans la réalisation des concours.

Le comité des concours a aussi participé à diverses communications sur la politique des concours et sur le rôle des concours dans l'avancement de la discipline et la reconnaissance de l'intérêt public de l'architecture.

Les multiples activités du comité au cours de cet exercice lui ont permis de confirmer son rôle de chef de file en matière de concours d'architecture au Québec. Il a ainsi poursuivi le travail visant à le positionner comme lieu de réflexion et de coordination des initiatives quant à une éventuelle politique des concours, et comme pôle de rassemblement et de diffusion de l'information sur les concours d'architecture.

Gilles Prud'homme
Président

COMITÉ DES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS DURABLES

Le comité des techniques et bâtiments durables exerce une veille informationnelle portant sur les matériaux et leurs techniques de construction dans l'optique du développement durable et de l'architecture écologique. Cette veille concerne également la législation s'appliquant au domaine. Le comité informe le conseil d'administration de l'Ordre des enjeux primordiaux dans ce secteur et propose des moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres.

COPRÉSIDENTES

Guylaine Desmarais
Audrey Monty

MEMBRES

Éric Dufour
Louis Réjean Gagné
Jean-Lou Hamelin
Nicole Olivier
Maria Hanna Siedlikowski
Justin Viens

COLLABORATRICE

Lise Gagné, stagiaire

Au cours de l'exercice, le comité des techniques et bâtiments durables (CTBD) a organisé sept conférences Mardis verts qui ont obtenu un auditoire moyen de 75 personnes. Portant sur des sujets variés (architecture résidentielle, architecture industrielle et urbanisme), elles ont aussi mis en vedette les projets candidats au prix d'excellence en développement durable de l'OAQ. Les nouvelles technologies ont été mises à contribution : l'inscription se fait maintenant en ligne et l'enregistrement vidéo des conférences permet aux architectes de toute la province de les visionner sur le site Web de l'OAQ.

À plusieurs reprises, l'Ordre a sollicité la participation des membres du CTBD pour obtenir un avis sur un sujet particulier. Ainsi, nous nous sommes prononcés sur le projet de révision du Règlement sur l'économie d'énergie, mené par l'Agence de l'efficacité énergétique, et sur le projet de développement d'une liste d'indicateurs de développement durable du gouvernement du Québec, dans le cadre de l'application de la Loi sur le développement durable.

Le comité collabore à la formation des membres de l'OAQ en suggérant des sujets touchant les techniques et bâtiments durables et des formateurs au comité de la formation continue.

Dans le cadre de sa mission technique, le comité a eu recours aux services d'un spécialiste qui a partagé ses connaissances avec les lecteurs d'*Esquisses* (voir l'article de Carlo Carbone sur la norme CSA S-478).

L'Ordre a collaboré avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec à l'organisation d'une mission commerciale et technique en Chine. Cette mission, sur le thème général de l'environnement, comprenait un volet construction et urbanisme s'adressant aux divers acteurs de ce secteur de l'économie. Un peu plus d'une trentaine de personnes ont participé à la mission, dont sept au volet construction et urbanisme, incluant le président de l'Ordre des urbanistes du Québec et la coprésidente du CTBD, Guylaine Desmarais. La mission s'est déroulée du 9 au 17 octobre 2009 dans les villes de Beijing, Tianjin, Jinan et Shanghai. Un bilan a été présenté dans *Esquisses* et une conférence conjointe avec l'Ordre des urbanistes est prévue dans le cadre de la prochaine saison des Mardis verts.

Guylaine Desmarais et Audrey Monty
Coprésidentes



COLLÈGE DES PRÉSIDENTS

Le Collège des présidents regroupe les anciens présidents de l'Ordre des architectes du Québec. Il se réunit une fois par année pour constituer le jury de la bourse du Collège des présidents. Depuis 1987, cette bourse est décernée annuellement par l'Ordre à un diplômé en architecture au talent prometteur afin de lui permettre de réaliser un voyage d'études.

MEMBRES

Paul Baillargeon
Joseph Baker
Pierre Beaupré
Denis Bouchard
Hubert Chamberland
Marvin Cohen
Odile Gagnon-Hénault
Claude Hamelin Lalonde
Henri-P. Labelle
Bernard McNamara
Josette Michaud
Jacques Reeves
Paul-André Tétreault

PRÉSIDENT EN EXERCICE

André Bourassa

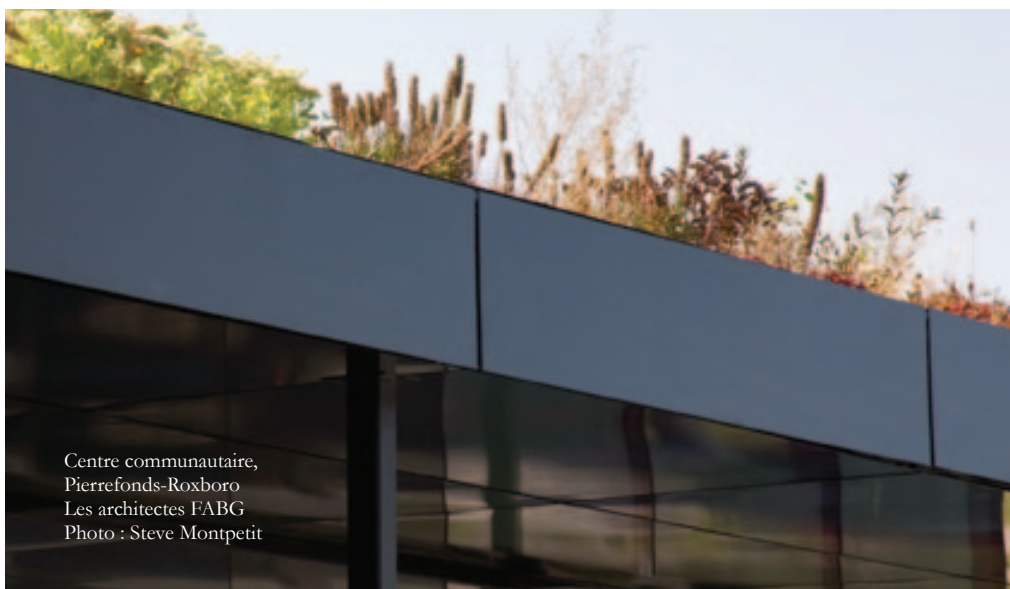
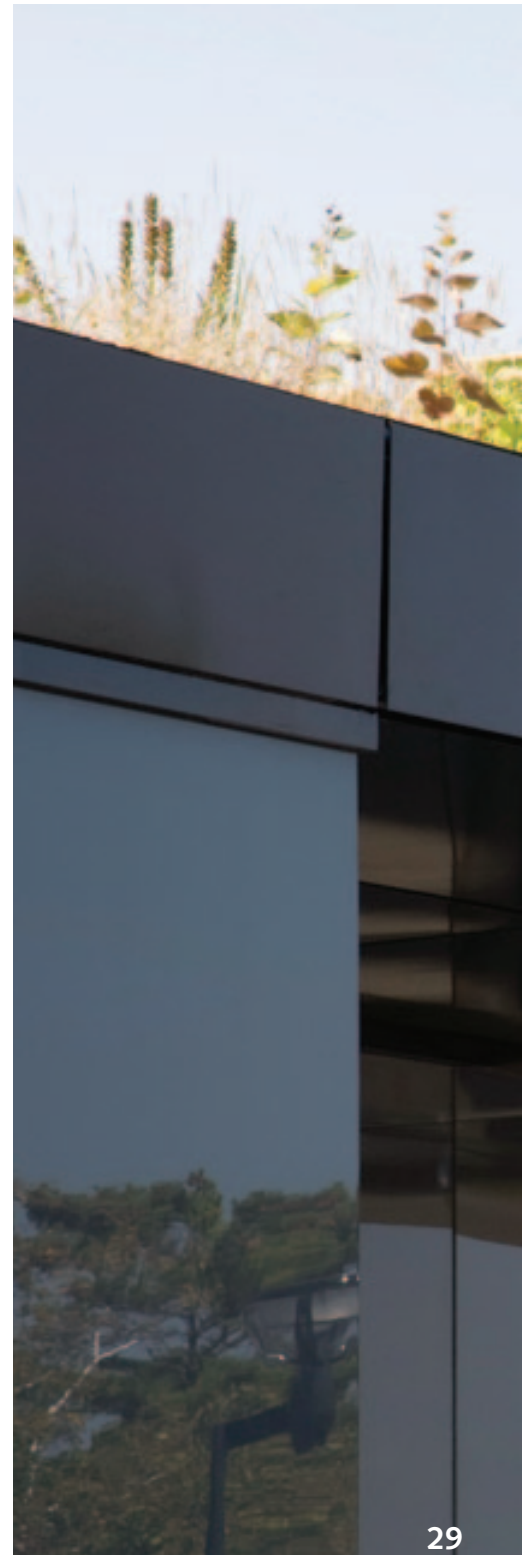
SECRÉTAIRE

Jean-Pierre Dumont

La bourse 2009-2010 de 7200\$ a été attribuée à Samuel Bernier-Lavigne, diplômé de l'Université Laval, pour son projet de voyage *Fabrication numérique en architecture : Liens entre la jeune pratique, le domaine académique et le projet construit* (New York, Zurich, Londres). La bourse lui a été remise à la suite de l'assemblée générale 2009.

Jean-Pierre Dumont

Directeur général et secrétaire



Centre communautaire,
Pierrefonds-Roxboro
Les architectes FABG
Photo : Steve Montpetit

COMITÉ D'ORIENTATION

PROGRAMME DES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

MEMBRES

Maggy Apollon
André Bourassa
Nathalie Dion
François Hogue
Odile Roy

CONSULTANTE EXTERNE

Sylvie Champeau

Lancés pendant l'exercice précédent, les 25^{es} Prix d'excellence en architecture ont poursuivi leurs activités en 2009-2010. Un second marathon d'architecture s'est tenu le 25 avril à l'auditorium de la Grande Bibliothèque, à Montréal, lors duquel 34 architectes ont expliqué leur projet devant un auditoire de 400 personnes. Une exposition des projets finalistes a été présentée dans le hall de la Grande Bibliothèque, au Parquet du Centre CDP Capital, au Musée québécois de culture populaire de Trois-Rivières et, enfin, au Centre d'exposition de Rouyn-Noranda. Elle a été vue par près de 30 000 personnes.

En juin 2009, les lauréats ont été annoncés à Montréal dans le cadre du Forum des architectes du Québec, organisé en conjonction avec le Festival d'architecture de l'IRAC : 20 projets lauréats, en plus du prix Action, ont été dévoilés. Les projets sont répartis comme suit : 33 % dans la grande région de Montréal, 43 % dans la grande région de Québec, 19 % dans les autres villes et régions du Québec et 5 % à l'extérieur du Québec.

Le vote déterminant le lauréat du Choix du public a intéressé 5300 personnes qui se sont prononcées, majoritairement, par voie électronique. Le prix d'intégration des arts à l'architecture a officiellement été nommé prix Norman-Slater pour l'intégration des arts à l'architecture, afin de commémorer la production architecturale et artistique de cet architecte québécois, décédé en 2003. Enfin, du 15 septembre au 5 novembre 2009, les Prix d'excellence ont été célébrés lors de 15 cérémonies organisées dans les bâtiments primés. Elles ont permis de réunir architectes, clients, collaborateurs, élus municipaux, parents, amis et voisins, afin de remettre les plaques honorifiques aux propriétaires et de faire rayonner, localement, les bâtiments dont l'architecture est méritoire et exemplaire.

En plus du second cahier spécial de 12 pages sur l'architecture au Québec publié par *Le journal Les Affaires*, les Prix d'excellence ont de nouveau bénéficié d'une importante couverture médiatique. Celle-ci, alimentée par 21 communiqués et des relations de presse soutenues, a permis de rejoindre les lecteurs ou auditeurs de quelque 130 médias différents.

Sylvie Champeau
Productrice déléguée



COMITÉ RÉGIONAL DE QUÉBEC

PRÉSIDENT

Martin Houde

MEMBRES

Évelyne Deschamps

Marie-Josée Deschênes

Louis Leduc

Sabiha Torun

Dans le respect de la mission, des valeurs et des principes de l'Ordre, le comité régional de Québec participe à la mission de l'Ordre en œuvrant à la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales dans la région de Québec.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité régional a fait la promotion de l'architecture auprès du public, en plus d'offrir aux architectes de Québec diverses activités de rencontre et de développement. Mentionnons notamment que le comité est maintenant un organisme membre de la Chambre de commerce de Québec. Ce positionnement permet aux gens d'affaires de prendre conscience de l'importance du rôle des architectes dans le développement régional.

Par ailleurs, la sixième édition du tournoi de golf du comité a été un franc succès auprès des membres de la région de Québec et témoigne de la notoriété acquise par l'événement au fil des ans.

Le comité a aussi collaboré financièrement à l'organisation du premier colloque sur l'innovation en architecture de la ville de Québec, auquel a participé Marie-Josée Deschênes, membre du comité.

Enfin, le comité régional a remis une bourse de 500\$ à un finissant de l'École d'architecture de l'Université Laval en reconnaissance de son talent.

Martin Houde
Président



OUTILS DE COMMUNICATION

Après avoir axé ses premiers efforts sur l'amélioration du contenu, notamment en préparant des dossiers approfondis pour le bénéfice de ses lecteurs, le service des communications a entrepris la refonte du magazine *Esquisses*. Dans un premier temps, un appel de candidatures a incité non moins de 175 candidats à proposer leurs services. En plus de viser une amélioration de la facture graphique du magazine, ce changement de cap visait aussi à abaisser les coûts associés à sa réalisation pour les faire correspondre davantage aux prix du marché.

Un nouveau distributeur effectue l'envoi d'*Esquisses*, maintenant ensaché dans un plastique biodégradable transparent, ce qui donne une meilleure visibilité à la page couverture. Pour aider à mieux faire connaître l'Ordre et la pratique aux étudiants, *Esquisses* est maintenant diffusé dans chacune des trois écoles d'architecture du Québec.

Une entente a été conclue entre Kollektif.net et l'Ordre afin de permettre au site d'obtenir une visibilité dans *Esquisses* et à ce dernier d'être plus présent sur Kollektif.net. Histoire d'accroître sa notoriété, *Esquisses* a joint les rangs des Magazines du Québec, ce qui lui a permis de poser sa candidature aux Grands Prix du magazine 2010. À notre grande fierté, l'auteur de la chronique d'humeur a été retenu comme finaliste.

C'est aussi dans un esprit de renouvellement et de saine gestion que nous avons procédé à une révision complète de la grille graphique du rapport annuel 2008-2009.

Dans cette foulée de renouveau visuel, d'autres éléments graphiques de l'Ordre ont été revus, comme les documents de la formation continue, les affiches des Mardis verts, les permis ou les cartes d'affaires. Il s'agit là d'un *work in progress*, comme disent les Français.

À propos du site Web de l'Ordre, le diagnostic était connu : tout était à refaire. Les ressources étant plus limitées que le nombre de projets à réaliser, il aura fallu l'exercice entier pour procéder à l'évaluation des besoins et réaliser le document devant mener à l'appel de propositions. Les comités et les divers services de l'Ordre ont fait part de leurs besoins, qui ont été traduits par une arborescence détaillée qui devrait se déployer en ligne vers le milieu du prochain exercice.

Pour achever ce volet sur les outils de communications de l'Ordre, mentionnons que le bulletin *Élévation* a clairement démontré ses limites. En effet, des problèmes en tous genres nous ont empêchés d'envoyer le bulletin ou en ont retardé l'envoi à de nombreuses reprises. Malgré de nombreuses demandes en ce sens, et malgré sa bonne volonté, le fournisseur n'a pas su se montrer rassurant. Une solution de remplacement au bulletin dans sa forme actuelle sera envisagée dans le cadre de la refonte du site.

AFFAIRES PUBLIQUES

Le service des communications a aussi pour tâche d'appuyer le président de l'Ordre dans ses différentes démarches. Un important travail de recherche et de rédaction a été effectué tout au long de l'exercice, notamment pour préparer les mémoires pour la Consultation publique sur les indicateurs de développement durable, le Comité sénatorial de l'agriculture et des forêts et la Consultation publique sur le projet de loi n° 65, la Loi sur Infrastructure Québec. Le service a aussi régulièrement accompagné le président, notamment lors de ses rencontres avec le PDG de l'Agence des partenariats public-privé du Québec pour préparer le changement de loi ou avec le PDG de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain. À près de 20 reprises, le service a préparé des documents d'accompagnement pour les interventions et conférences du président.

Le service a collaboré activement à des dossiers majeurs tels que l'Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) avec la France et la mission en Chine organisée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Il veille aussi au suivi des différents dossiers pendant leur cheminement, que ce soit celui des PPP ou encore celui des allégations de corruption dans l'industrie de la construction.

Les relations avec les médias ont également porté leurs fruits et l'Ordre a été plus présent que jamais sur la place publique. Outre la conférence de presse et les divers événements entourant la signature de l'ARM, l'Ordre est intervenu dans les médias les plus divers (notamment Radio-Canada, *La Presse*, *Le Soleil* et *Le Devoir*) près d'une centaine de fois au cours de l'exercice.

ÉVÉNEMENTS

Le service des communications a collaboré avec l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) à la présentation du Forum des architectes 2009 qui a eu lieu dans le cadre du Festival d'architecture à l'hôtel Bonaventure. C'est aussi pendant cet événement qu'a été tenue l'assemblée générale annuelle ainsi que la remise de la bourse du Collège des présidents.

Le service a aussi procédé à la convocation rapide d'une assemblée générale spéciale sur la Loi sur les architectes, et veillé à sa diffusion en direct sur le Web, permettant du même coup une participation des architectes de toutes les régions, qui ont pu interagir avec les gens qui étaient dans la salle. Près de 80 personnes se sont rendues sur place et environ 200 ont assisté en direct de chez elles.

Le nouvel Examen des architectes du Canada (ExAC) a reçu un tel accueil qu'il a obligé le service des communications à organiser une cérémonie de remise des permis d'une envergure jamais atteinte à l'Ordre.



Pavillon Espace 400°
Dan Hanganu architectes
Photo : Michel Brunelle

Dans le cadre de cet événement mémorable, près de 200 nouveaux architectes, accompagnés de leurs proches (pour un total d'environ 800 personnes) ont foulé les planches du Parquet de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Inutile de préciser que la logistique nécessaire à cette organisation est d'un autre type que les remises intimistes auxquelles l'Ordre était habitué.

Nous avons aussi organisé une cérémonie pour permettre la remise de la médaille du Mérite à Dan Hanganu dans un de ses bâtiments phares, le musée de Pointe-à-Callières. Pour remercier les gens qui travaillent de près avec l'Ordre, autant les bénévoles que nos fidèles partenaires, le service a encore une fois cette année organisé le Cocktail des collaborateurs pendant la période des fêtes.

ACTIVITÉS DIVERSES

Le service des communications a collaboré avec la direction générale à la rédaction d'une politique de partenariat de façon à fixer clairement les paramètres d'éventuelles ententes avec nos partenaires.

Il accompagne aussi le comité des concours, pour lequel il a préparé un dossier d'envergure publié dans *Esquisses* en plus d'assurer un suivi des différents concours qui ont eu lieu au Québec au cours de l'exercice.

Le service des communications a publicisé les conférences des Mardis verts en plus de procéder à la captation vidéo des conférences afin de les rendre disponibles sur son site Web. Les architectes de toutes les régions du Québec peuvent assister à ces conférences très appréciées.

Enfin, il a participé à l'organisation, au recrutement et au suivi de la mission en Chine du MDEIE ainsi qu'au suivi (rapport, évaluation auprès des participants, etc.) et à la diffusion de l'information sur la mission sur l'efficacité énergétique réalisée en collaboration entre l'OAQ et Hydro-Québec.

INFORMATIQUE

Parce qu'il est aussi chargé de l'informatique, le responsable des communications a procédé à une évaluation des équipements en place.

Après sept ans de loyaux services, le serveur principal était mûr pour la retraite. Le changement de serveur a été accompagné de l'acquisition d'un nouveau pare-feu de manière à empêcher toute intrusion dans notre système. Il est à noter que le système informatique revampé n'a subi aucune panne de sa mise en place jusqu'à la conclusion de l'exercice, du jamais vu à l'Ordre. Nous avons aussi procédé à un changement de fournisseur Internet de manière à diviser la facture par trois (de plus de 300 \$ à environ 100 \$), tout en doublant presque la vitesse de navigation. Comme quoi il est parfois possible d'obtenir mieux, à moindre coût.

Pierre Frisko

Responsable des communications

INTÉGRATION DES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE FORMÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

ARRANGEMENT DE RECONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC ET LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE FRANCE

- Dans le cadre de l'entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, l'Ordre des architectes du Québec et le Conseil national de l'Ordre des architectes de France ont signé, en avril 2009, un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) qui facilitera les démarches de reconnaissance, tout en réduisant les délais et les coûts.
- Les architectes ne se sont pas contentés de répondre à la commande politique et sont allés au-delà de ce que prescrivait l'entente-cadre. Celle-ci devait concerner les professionnels déjà membres d'une profession réglementée en France ou au Québec. Les ordres des architectes français et québécois ont décidé de couvrir non seulement les personnes inscrites dans leur registre respectif, mais aussi celles qui sont simplement admissibles ou celles qui n'ont pas encore entièrement rempli les exigences d'études et de stages. Cet aspect a fait l'objet d'un second accord, signé en avril 2009.
- Un projet de règlement a été élaboré pour mettre en œuvre l'ARM. Il sera approuvé par le conseil d'administration et déposé à l'Office des professions du Québec dès le début de l'exercice 2010-2011. Des démarches ont été entreprises pour inclure à ce projet des dispositions permettant aussi l'entrée en vigueur de la seconde entente. Toutefois, un empêchement d'ordre juridique rend nécessaire l'élaboration d'un projet de règlement distinct, ce qui sera fait au printemps 2010.

NOUVEL ACCORD DE RÉCIPROCITÉ CANADIEN

- En octobre 2009, les ordres d'architectes du Canada ont signé le nouvel Accord de réciprocité canadien. Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010 en remplacement de la précédente entente qui remontait à 1994.
- Alors que l'entente de 1994 prescrivait la réussite de chacune des divisions de l'examen d'admission américain du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) pour être admis dans une autre province, le nouvel accord prévoit désormais l'équivalence des permis. Il s'agit d'un changement majeur et d'un allègement important des procédures pour l'architecte désirant exercer ailleurs au Canada. C'est ainsi qu'en vertu de cet accord, tout architecte détenant un permis d'exercice ou étant inscrit dans un ordre provincial ou territorial canadien peut exercer la profession ailleurs au Canada, sous réserve de payer la cotisation imposée par l'ordre d'accueil et de remplir certaines formalités d'usage maintenant uniformes pour tous les ordres canadiens.

ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS

- À la suite de la mise en œuvre de l'Examen des architectes du Canada (ExAC), les ordres canadiens ont entamé des discussions avec leur partenaire américain pour redéfinir les termes de l'Accord canado-américain, lequel est basé sur la réussite de l'examen du NCARB. À l'exemple du nouvel accord de réciprocité canadien, une approche fondée sur l'équivalence des permis pourrait être envisagée. Les négociations en sont à leur début. Pour le moment, l'architecte canadien qui désire exercer aux États-Unis doit réussir l'examen du NCARB.

ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS- MEXIQUE

- En novembre 2009, le président de l'Ordre rencontrait ses homologues du Canada, des États-Unis et du Mexique afin de discuter de la possibilité d'une entente tripartite.

ACCORD DE CANBERRA

- L'Accord de Canberra est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010. En vertu de cet accord, les organismes d'agrément et de validation d'Australie, du Canada, de Corée, du Mexique et des États-Unis, ainsi que la Commonwealth Association of Architects considèrent comme substantiellement équivalents les diplômes universitaires en architecture agréés par ces agences. Les diplômes universitaires décernés avant le 1^{er} janvier 2010 ne sont pas inclus dans cet accord.
- Cet accord facilitera la mobilité géographique des diplômés en architecture à l'échelle internationale et contribuera à améliorer la qualité de la formation des architectes grâce à une analyse comparative des différents programmes.

RÈGLEMENT SUR LES AUTO- RISATIONS LÉGALES D'EXERCER LA PROFESSION D'ARCHITECTE HORS DU QUÉBEC DONNANT ACCÈS AU PERMIS DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

- Dans la foulée du nouvel accord de réciprocité entre les ordres d'architectes du Canada et afin de se conformer au chapitre 7 sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord de commerce intérieur, l'Ordre a élaboré un projet de règlement de reconnaissance «permis sur permis» en vertu du paragraphe q de l'article 94 du Code des professions.





Palais Montcalm,
Maison de la musique, salle Raoul-Jobin
Le consortium M.: U. S. E. :
l'architecte Jacques Plante
Les architectes Bernard et Cloutier
St-Gelais Montminy architectes
Photo : Benoit Lafrance

Le projet sera adopté par le conseil d'administration et déposé à l'Office des professions du Québec dès le début de l'exercice 2010-2011.

- Ce projet de règlement donne accès au permis délivré par l'Ordre aux détenteurs d'une autorisation légale d'exercer la profession d'architecte dans une autre province canadienne, un territoire canadien ou un État des États-Unis pourvu qu'il y ait réciprocité dans cette province, ce territoire ou cet État à l'égard des membres de l'Ordre.

MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME NATIONAL FAVORISANT L'INTÉGRATION DES ARCHITECTES FORMÉS À L'ÉTRANGER

- Le groupe de travail pancanadien sur la reconnaissance des architectes formés à l'étranger, auquel participe un représentant de l'OAQ, s'est réuni à trois reprises. À la suite de ces réunions, il a été convenu de transmettre aux conseils d'administration des ordres canadiens une série de recommandations visant l'application rapide du processus pancanadien d'équivalence.
- Entre autres, le groupe de travail recommande l'utilisation d'une norme basée sur les objectifs généraux et spécifiques de l'Examen des architectes du Canada. L'approbation de la norme applicable permettra au groupe de travail de poursuivre le dossier en élaborant les formulaires et grilles d'analyse, ainsi que toute la documentation inhérente au processus. À ce jour, la grande majorité des conseils des ordres canadiens, dont ceux du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, ont manifesté leur approbation afin de faire avancer le dossier.

Cette approbation de principe permet également de convaincre plus aisément le gouvernement fédéral du sérieux de la démarche, dans le cadre de demandes d'aide financière.

RENOUVELLEMENT DU SYLLABUS DE L'INSTITUT ROYAL D'ARCHITECTURE DU CANADA (IRAC)

- Depuis 2006, l'IRAC collabore avec l'Université Athabasca (Alberta) en vue de renouveler le programme de Syllabus. Le Syllabus de l'IRAC offre une voie d'accès à la profession aux personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu. En septembre 2009, l'IRAC et l'Université Athabasca ont conclu un protocole d'entente décrivant les modalités de la gouvernance future et du contrôle de la qualité du programme renouvelé.
- Grâce à une subvention de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, l'IRAC a engagé des architectes et des ingénieurs possédant une expertise en matière de formation en ligne pour concevoir des cours. L'Université Athabasca a embauché un concepteur d'apprentissage et un rédacteur qui collaborent avec les auteurs des cours en ligne. L'IRAC a aussi approuvé une proposition détaillée concernant la mise en œuvre des ateliers de design.
- Le programme renouvelé mènerait à l'obtention d'un diplôme professionnel satisfaisant aux exigences de certification du Conseil canadien de certification en architecture. Le programme menant à l'obtention de ce diplôme comprendra les cours que doivent suivre les architectes formés à l'étranger – notamment les cours de

pratique professionnelle au Canada, de science du bâtiment au Canada et de conception durable – et d'autres cours portant sur des matières tout aussi importantes pour les architectes de l'étranger que pour les architectes du Canada. L'enseignement à distance facilitera l'accès à la profession pour les architectes formés à l'étranger.

- Si toutes les approbations nécessaires (notamment celle du gouvernement de l'Alberta) sont données en temps opportun, le programme pourrait commencer à l'automne 2010.

L'ORDRE A AUSSI PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :

- En septembre 2009 : rencontre de travail et d'échange sur le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles, organisée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Canada et l'Office des professions du Québec.
- En février 2010 : rencontre avec les membres de l'Association des architectes et ingénieurs iraniens du Québec.
- En mars 2010 : sondage de Citoyenneté et Immigration Canada auprès des organismes de réglementation canadiens au sujet des travailleurs formés à l'étranger et de la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

(suite ➤)

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec :

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	2	2	0	0
Hors du Canada	19	10	0	9

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 21

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne n'étant pas titulaire d'un diplôme reconnu :

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire :

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	14
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées après que le candidat eut rempli la condition de formation complémentaire : 0

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne non titulaire d'un diplôme reconnu : 14

Provenance des demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation (hors Canada) :

Algérie	Cuba	Iran	Liban	Syrie
Argentine	Colombie	Italie	Maroc	Tunisie
Brésil	Égypte	Jordanie	Roumanie	Venezuela

Le comité d'admission a reçu deux demandes d'équivalence de stage, présentées par des architectes formés à l'étranger ayant exercé la profession d'architecte dans leur pays d'origine. Ces deux candidats ont obtenu la reconnaissance donnant droit à 1880 heures de stage.

TABLEAU DE L'ORDRE

Bibliothèque de Charlesbourg
Croft Pelletier architectes
Bill Vincent, artiste
Photo : Benoît Lafrance

NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE : 289

Alegria Vega, Alvaro	Breton, Véronique	Dufresne, Robert	La Violette, Charles-André
Alneirabeie, Rana	Brière, Nancy	Dumas, Lily	Labossière, Félix-Antoine
Ante, Kristi	Brightman, Mark	Dupuis, Mélanie	Labrecque, Carle
Archambault, Karyne	Brochu, Jean	Dussud, Anne	Labrosse, Marc
Archambault, Simon	Bureau, Mylène	Ellis, C. Deirdre	Lacasse, Yasmina
Asgharali, Noor Ahmad	Bussièr, Stéphane	Evans, Patrick	Lachance, Michel
Babin, Lucie	Cadoret, Mathieu	Faguy, Jean-Nicolas	Lacroix, Kim
Balaban, Thomas	Carey, Steven	Ferland, Charles	Lafontaine, Anne
Barrios Pereira, Isabel	Carlone, Marco	Fleury, Mathieu	Lafontaine, Diane
Bastien-Vincent, Roxanne	Caron, Stéphanie	Forand, Annie	Lafortune, Guylaine
Beauchamp, Isabelle	Carrier, David	Forgues, Erick	Lamonde, Caroline
Beauchamp, Jean-François	Castonguay, Daniel	Fortin, Hélène	Lamontagne, Hélène
Beauchamp, Jean-Philippe	Cazanave, Philippe	Fournier, Marie-Claude	Lancione, Michael
Beaudoin, Guillaume	Chagnon, Brigitte	Francoeur, Maud Rachèle	Landry, Isabelle
Beauséjour, Karine	Chan, Yick Lam	Frappier, Maxime-Alexis	Langlois, Lucie
Beausoleil, Michelle	Charbonneau, Eric	Fredette, Marc-Antoine	Lanthier, Julien
Bécotte, François	Charpentier, Mylène	Frenière, Alexandre	Lapalme, Daniel
Bédard, Emilie	Chênevert, Annie	Gagné, Catherine	Laperrière, Charles Louis
Bédard, Isabelle	Chiasson, Isabelle	Gagné, Maxime	Laplante-Courchesne, Etienne
Bédard, Julie	Chicoine, Caroline	Gagné, Sonia	Lapointe, Alexandre
Bédard-Barrette, David	Choinière, Mathieu	Gagné, Valérie	Lapointe, Menaud
Bégin, Geneviève	Chouinard, Stéphane	Gagnon, François	Lara, Carlos
Bélanger, Luc	Cloutier, Hugo	Gagnon, Jean-François	Larocque, Isabelle
Bélanger, Mélissa	Colin, Frédérique	Garavito, Rem	Lavergne, Martin
Belley Delisle, Yoan	Cooke, Amanda	Garcia Maldonado, Maria Del	Lavoie, David
Bendix, Anna Lena	Cormier, Louis	Carmen	Lavoie, Mathieu
Benech, Maria José	Couture, Sonia	Garneau, Émilie	Leblanc, Martin
Benoit, Isabelle	Couturier, Benoit	Gauthier, Caroline	Leclerc, Céline
Bergamin, Nancy	Cyr, Isabelle Marie	Gauthier, Catherine	Lefebvre, Anick
Bergeron, Audrey	Cyr, Jean-Philippe	Gauthier, Joanne	Lemaire Perreault, Marc-André
Bergeron, Danik	Danis, Nicolas	Gauthier, Roxanne	Lemay, Etienne
Bergeron, Isabelle	De Bellefeuille, Tanya	Genest, Cynthia	Lesage, Yanick
Bergeron, Marie-Josée	Deblois, Élisabeth	Gévry, Martine	Letarte, Jean-François
Berthiaume, Janie	Delage, Jean-Philippe	Giguère, Lucie	Létourneau, Pascal
Bissonnette, Maryse	Delort, Cédric	Gilbert, Maxime-Karl	Levasseur, Stéphanie
Blackburn, Annie	Demers, Catherine	Gouin-Charbonneau, Julien	Léveillé, Caroline
Blackburn, Dany	Demers, Nicolas Philippe	Gravel, Jean-Sébastien	Lévesque, Guillaume
Boivin, Benoit	Desjardins, Éric	Guindon, Caroline	Lévesque-Tremblay, Nicolas
Bolduc, Steve	Desparois, Sébastien Paul	Harroche, Yael Nina	Lisset, Anne
Bouchard, Francis	Dion, Gérard	Harvey, Patrice	Lussier, Isabelle
Bouchard, Sophie	Drapeau, Mathieu	Harvey, Sarah	Luu, Thu-Nhon
Boucher, Jonathan	Dubé, Julie	Hébert, Joël	Maalouf, Nicolas
Boudreau, Brigitte	Dubreuil, Jean-François	Héroux, François	Mainguy, Geneviève
Bouley, Geneviève	Dubuc, Dominique	Huot, Christine	Majeau, Sébastien
Bourdeau, Jean-Benoit	Duchesne, Marc	Ignaczak, Marie	Malenfant, Josée
Bourgeois, Olivier	Dudek, Annette	Jobin, Marc	Mallette, Michèle
Bouvier, Julie	Dufour, Frédéric	Khoury, Alain	Marchand, Anick
Brault, Arianne	Dufour, Jean-Pierre	Klimpt, Emmanuelle	Marchand, Laurie
Brault, Maxime	Dufour, Pascal	La Grandeur, Mathieu	Marinier, Claudine

TABLEAU DE L'ORDRE



Bibliothèque de Charlesbourg
Croft Pelletier architectes
Bill Vincent, artiste
Photo : Benoit Lafrance

Marquis, Eric
Marquis, Stéfan
Martel, Maurice
Martineau, Emilie
Martineau, Natacha
Massé, Eric
Mc Cormack, Philippe
McCallum, Alexandre
Meyer, Godefroy
Mierski, Piotr
Mohamed-Ahmed, Ashraf
Monette, Guy Georges
Montpetit, Steve
Morand, Patrick
Moreau, Maxime
Morin, Geneviève
Moscovitch, Shawn
Moutquin, Éric
Nadeau, Isabelle A.
Naylor, Alexis
Nolet, Philippe
Paillard, Jacques Pierre
Paquin, Amélie
Paré, Julie

Parenteau, Lise
Parenteau, Virginie
Paris, Evelyne
Paternaude, Audrey
Paternaude, Francis
Pelletier, Etienne
Pelletier, Guillaume
Pelletier, Hubert
Pelletier Boucher, Simon
Plouffe, Isabelle
Plourde, Stéphanie
Pouliot, Mélanie
Pronovost, Josée-Anne
Proteau, Véronique
Proulx, Hélène
Pruncut, Iancu Stelian
Quirion, Daniel
Rail, Christiane
Ratelle-Valade, Marilou
Renaud, Joan
Rhéaume, Chantale
Riahi, Pari
Rivard, Erick
Robert, Pierre

Robichaud, Christian
Rochefort, Nathalie
Rouleau, Caroline
Roy, Caroline
Roy, Charles Antoine
Rudkowska, Eliza
Sabourin, Patric
Savard, Roch
Savard, Stéphanie
Segui-Limido, Mariana
Séguin-Carrier, Marie-Déelle
Silver, Gem
Simard, Cédéanne
Simard, Mathieu
Soucy, Mireille
Soucy, Valérie
Soulard, Caroline
Spataro, Paolo
St-Georges, Martin
St-Onge, Martin
Suri, Sudhir Kumar
Taillefer, Etienne
Talbot, Sarah
Tannoury, Sami

Taylor, Alexander Douglas
Tessier, Éric
Thibodeau, Alexandre
Thibodeau, Geneviève
Trahan, Jean-François
Tremblay, Eric Joseph
Trottier, Catherine
Trottier, Julie
Turcotte, Myriam
Vachon, Marika
Vaillancourt, Jean
Vaillant, Julie
Vallerand, Olivier
Vanasse, Francis
Veilleux, Benoît
Villeneuve, Gabriel
Villeneuve, Odette
Villiard, Julie
Vincent, Patrick
Vo, Thi Lan-Giao
Zarka, Christian

RÉINSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE 16

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE 0

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE 9

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ARCHITECTES 0

RADIATIONS À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE 2

LIMITATIONS D'EXERCICE À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE 1

DÉMISSIONS 48

DÉCÈS 9

Robitaille, André
Boutros, Jean J.K.
Lessard, Louis

Hopkins, E. Alan
Robe, Ruxandra Ioana
Vilandré, Gilles

Lecomte, Guy F.
Boudrias, André
Maassen, Jacques

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Nombre de membres au 31 mars 2008	2767
Ajustement à l'exercice précédent	(1)
Nouvelles inscriptions	289
Réinscriptions	16

Démissions	(48)
Radiations	(11)
Décès	(9)
Nombre de membres en fin d'exercice	3003

Détenteurs d'un permis temporaire en fin d'exercice 4

Détenteurs d'une autorisation spéciale en fin d'exercice 4

STATISTIQUES



Pavillon Espace 400^e
Dan Hanganu architectes
Photo : Michel Brunelle

AU 31 MARS 2010

RÉPARTITION PAR SEXE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	2142	861	3003

RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE

25 à 29 ans	33	46	79
30 à 34 ans	122	111	233
35 à 39 ans	124	149	273
40 à 44 ans	239	169	408
45 à 49 ans	301	170	471
50 à 54 ans	342	122	464
55 à 59 ans	361	60	421
60 à 64 ans	245	19	264
65 et plus	375	15	390

RÉPARTITION PAR LANGUE DE CORRESPONDANCE

Anglais	283	79	362
Français	1859	782	2641

RÉPARTITION PAR OCCUPATION PRINCIPALE

Étudiant	2	2	4
Inactif	26	36	62
Enseignant	47	28	75
Retraité	262	15	277
Secteur privé	127	52	179
Secteurs public et parapublic	283	235	518
Employé d'un bureau d'architecte	356	247	603
Pigiste	27	9	36
Patron	977	223	1200
Autre	35	14	49

RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
---	--------	--------	-------

Abitibi-Témiscamingue	14	6	20
Bas-Saint-Laurent	25	2	27
Capitale-Nationale	311	133	444
Centre du Québec	16	6	22
Chaudière-Appalaches	51	14	65
Côte-Nord	4	1	5
Estrie	43	17	60
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	8	3	11
Lanaudière	39	10	49
Laurentides	69	13	82
Laval	66	20	86
Mauricie	28	11	39
Monterégie	167	76	243
Montréal	1091	446	1537
Nord-du-Québec	0	1	1
Outaouais	29	9	38
Saguenay—Lac-Saint-Jean	38	13	51
Extérieur du Québec	143	80	223

RÉPARTITION PAR RÉGION ÉLECTORALE

Centre-du-Québec	126	44	170
Croissant-Nord	89	26	115
Laurentides	164	42	206
Monterégie	167	76	243
Montréal	1091	446	1537
Québec	362	147	509
Extérieur du Québec	143	80	223

RÉPARTITION PAR CLASSE DE COTISATION

Cotisation régulière	1576	651	2227
Nouveaux membres	216	194	410
Membres de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription	243	9	252
Membres à la retraite	107	7	114

RÉPARTITION DES STAGIAIRES

	440	542	982
--	-----	-----	-----

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS DE L'ORDRE

	2	0	2
--	---	---	---

COTISATION PROFESSIONNELLE 2008-2009

La cotisation à l'Ordre des architectes du Québec est payable au plus tard le 1^{er} avril. Elle peut être acquittée en deux versements, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

CLASSE DE COTISATION	MONTANT	NOMBRE DE MEMBRES
Cotisation régulière	735 \$	2227
Membre à la retraite	183,75 \$	114
Nouveau membre (trois premières années d'inscription)	367,50 \$	410
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription à l'Ordre	(exemption)	252

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes fondées sur le fait d'être titulaire d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités :

reçues : 213

acceptées : 225

refusées : 0

n'ayant pas fait l'objet d'une décision en fin d'exercice : 13

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités :

reçues : 14

acceptées : 16

refusées : 0

n'ayant pas fait l'objet d'une décision en fin d'exercice : 0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne n'étant pas titulaire d'un diplôme nécessaire à la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités :

reçues : 5

acceptées : 5

refusées : 0

n'ayant pas fait l'objet d'une décision en fin d'exercice : 0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec :

reçues : 4

acceptées : 3

refusées : 0

n'ayant pas fait l'objet d'une décision en fin d'exercice : 2

Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités en cours d'exercice : 216

Candidats en voie de satisfaire aux autres conditions et modalités : 137

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

Permis temporaires délivrés en cours d'exercice : 4

Autorisations spéciales délivrées en cours d'exercice : 4

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES OU D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

L'Ordre a préparé un projet de règlement qui vise à mettre en œuvre l'Arrangement de reconnaissance mutuelle conclu avec l'Ordre des architectes de France. Il sera approuvé par le conseil d'administration et déposé à l'Office des professions du Québec dès le début de l'exercice 2010-2011. Le projet prévoit la délivrance d'un permis restrictif temporaire aux architectes français qui seraient tenus d'accomplir un stage d'adaptation avant d'obtenir le plein droit d'exercice au Québec.

Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française :

reçues : 4

acceptées : 4

refusées : 0

n'ayant pas fait l'objet d'une décision en fin d'exercice : 0

Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions : 0

Demandes de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions : 0

Groupe Stageline
Luc M. Allard, architecte
Claude Hamelin Lalonde, architecte
Photo : Marc Cramer





**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

1825, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1R4
514-937-6168 1-800-599-6168
info@oaq.com

Édition : Pierre Frisko
Révision : Christine Dufresne
Direction artistique : Pascale Crête

www.oaq.com

Saint-Germain
Égouts et acqueducs [SGEA]
Allaire Courchesne
Dupuis architectes
Photo : Marc Cramer

En couverture :
Bureaux Saucier + Perrotte architectes
Saucier + Perrotte architectes
Photo : Olivier Bloin

Installation de *Désolé, plus d'essence*
au Centre Canadien d'Architecture
Saucier+Perrotte architectes
Photo : Michel Legendre

Saint-Germain - Égouts et acqueducs [SGEA]
Allaire Courchesne Dupuis architectes
Photo : Marc Cramer

Bibliothèque de Charlesbourg
Croft Pelletier architectes
Photo : Benoît Lafrance